

Le vrai visage de l'islam

Si Dieu l'avait voulu il aurait fait de vous une seule communauté. S5v48



Mensuel d'information islamique - N° 014 du 05 avril au 05 mai 2014

Prix : 300 F CFA

LE TRAVAIL

**L'autre manière
d'adorer Allah** P.2

VILLAGE DE KINDIBO
DANS LE GOURCY

**Un fils fait don
d'une mosquée
de vendredi** P.16



VICTOR HUGO CHANTE
LE PROPHETE DE
L'ISLAM

**L'an neuf
de l'hégire** P.3

NOS INVOCATIONS

**Pourquoi ne
sont-elles pas
exaucées ?** P.5

INGRATITUDE ENVERS
LES PARENTS

**Une histoire
vécue !** P.5

P.13

ARAHMA LAAFIA

**Bientôt une fédération des
associations islamiques pour
une caravane médicale et sociale** P.15



LE VOILE A L'ECOLE

P.5

**Une conférence islamique
pour élucider la question**



LA RESPONSABILITE ISLAMIQUE
DU CHEF DE FAMILLE

P.11

**Le cheikh Ismaël Derra
tranche sur la question**



VIE DE COUPLE : Des techniques pour éviter le chaos

P.6

Sommaire

- ARAMA LAAFIA
Bientôt une fédération des associations islamiques pour une caravane médicale et sociale
- LE VOILE A L'ECOLE
Une conférence islamique pour élucider la question
- LA RESPONSABILITE ISLAMIQUE DU CHEF DE FAMILLE
Le cheikh Ismaël Derra tranche sur la question
- VIE DE COUPLE :
Des techniques pour éviter le chaos
- LE TRAVAIL
L'autre manière d'adorer Allah
- VILLAGE DE KINDIBO DANS LE GOURCY
Un fils fait don d'une mosquée de vendredi
- VICTOR HUGO CHANTE LE PROPHETE DE L'ISLAM
L'an neuf de l'hégire
- NOS INVOCATIONS
Pourquoi ne sont-elles pas exaucées ?
- INGRATITUDE ENVERS LES PARENTS



RECEPISSE

Arrêté : n°2613/P/12/CAO/TGI/PF
Siège social : Ouagadougou
Secteur 10 - 01 BP 2481 Ouaga 01
Portable : 76 93 60 93 / 79 91 05 66

Directeur de Publication :
Guigma Arounan

Rédacteur en chef :
Tiendrebéogo Ousmane

Equipe de rédaction :
Tiendrebéogo Ousmane
Ouédraogo Ahmad dit Karamssamba
Zoungrana Ablassé
Nébié Zakaria
Guigma Arounan
Nana Moumouni

Montage :
Déogracias Conceptions : 78 23 01 73

Annonces publicitaires :
Pour tous renseignements,
veuillez vous adresser à Rachid-production
à l'adresse suivant :
rachidproduction@yahoo.com où
guigma.haroun@yahoo.fr

Imprimerie :
IMPF : 79 87 61 60

LE TRAVAIL

L'autre manière d'adorer Allah

« Arbeit macht frei ». Entendez par cette assertion nationaliste allemande du 20^e siècle: « par le travail, la liberté ». C'est d'ailleurs l'opinion occidentale la mieux partagée sur la notion de «travail». Une action, un rythme, une fatigue donc, mais qui libère parce qu'il rapporte de quoi se délivrer d'un certain nombre de besoins humains.

Ici au Burkina Faso, en Afrique comme dans le reste du monde, le travail reste un moyen de toucher un appointement, de gagner de quoi assouvir ses besoins obligés et accessoires. Mais il s'agit aussi, semble-t-il, de la chose la moins partagée sous nos cieux. Avoir du travail se révèle en effet être un réel parcours de combattants. Les taux de chômage démontrent que la majorité de nos concitoyens sont sans emploi, qu'ils soient jeunes ou d'âge avancé. Plusieurs raisons seraient à l'origine de cette situation mais celles qui attirent notre attention aujourd'hui est la fainéantise et le fait de se couvrir d'oisiveté « pour se consacrer à l'adoration ».

Il est fort fréquent de rencontrer chez nous, dans les milieux islamiques, ces catégories de personnes, jonchant les mosquées et les pourtours de lieux de culte pour disent-il « adorer exclusivement Allah » ou pour «s'adonner à la mendicité ». Ces pratiques sont le fait d'ignorants mais aussi de personnes malintentionnées, usant de l'islam pour se consacrer à la quête de la bonne charité des musulmans.

L'Islam reprouve ces attitudes. Elle considère comme acte de culte et d'adoration, toute activité, tout travail que le croyant est emmené à exercer pour ses besoins personnels, pour sa famille ainsi que pour sa communauté.

L'Islam sanctifie donc le travail et reprouve l'oisiveté. Il encourage toute activité intellectuelle ou manuelle. Il incite à la recherche des moyens de subsistance par les voies licites et légitimes.

C'est pour conforter cette position que le prophète (slws) a dit : « vous êtes tous des bergers et tout berger est responsable de son troupeau. ». Par extension, cela signifie que tout vrai musulman est celui qui lutte et qui affronte les difficultés de la vie pour se nourrir et nourrir sa famille. Par plusieurs ouvrages d'inspiration islamique, il ressort que « le musulman authentique est celui qui contribue au progrès, au développement de la société islamique soit au moyen de son travail manuel ou intellectuel, soit par son activité professionnelle, artisanale ou commerciale ».

Il n'est nul besoin d'en rajouter sur le caractère obligatoire, sur l'« incontournable » du travail pour le musulman. Quand le musulman déroge à cette règle pendant qu'il est physiquement apte à mener des activités, il se met en situation où c'est autrui qui subvient à ses besoins. Là aussi, L'Islam condamne avec la dernière énergie.

C'est d'ailleurs une chose contre laquelle le Prophète - paix et bénédictions sur lui - s'est fermement insurgé : Le recours à la charité. Selon lui, le recours entame la dignité et l'honneur, en dehors de toute nécessité qui pousserait l'individu à tendre la main. Au Serviteur d'Allah - paix et bénédictions sur lui- d'ajouter: «Celui qui tend la main sans être dans le besoin est comme celui qui empoigne des braises.» Il dit aussi : «Celui qui tend la main pour s'enrichir hérite d'une balafre au visage le Jour de la Résurrection et mange des braises de la Géhenne. Libre à chacun de se servir peu ou prou.» Il dit également : «Nul n'aura de cesse de tendre la main jusqu'à ce qu'il comparaisse devant Dieu sans la moindre chair au visage.»

De plus, Mohammad - paix et bénédictions sur lui - réprouve le mépris que certains manifestent envers certains travaux et métiers. Ainsi enseigne-t-il à ses compagnons que la dignité réside dans le travail quel qu'il soit et que le déshonneur et la perte de la face consiste à quêmander l'assistance d'autrui : «Mieux vaut pour l'un d'entre vous de prendre une corde et de ramasser une cordée de bois qu'il transportera sur son dos, puis qu'il vendra, de sorte que Dieu lui épargne le déshonneur de tendre la main à untel, qui lui fera l'aumône ou la lui refusera.»

Ici notre messager en appelle à la préservation de notre dignité par quelque métier que ce soit : agriculture, commerce, industrie artisanat,... Rien n'est à rejeter sous des prétextes infondés sauf s'il s'agit d'une activité illicite, ou que cela contribue ou soit associé à l'illicite. Le musulman peut exercer une fonction, que cela soit pour le compte du gouvernement, pour le compte d'un organisme, ou pour un particulier, tant qu'il est capable d'honorer les responsabilités de son travail et de s'acquitter des devoirs qui sont les siens. Il n'est pas permis pour un musulman de postuler pour un travail dont il n'est pas digne, notamment dans les postes administratifs et judiciaires. Sur ce dernier point, Abû Hurayrah - que Dieu l'agrée - rapporta que le Prophète - paix et bénédictions sur lui a dit : «Malheur aux princes, malheur aux chefs, malheur aux trésoriers. Il est des gens qui, le Jour de la Résurrection, souhaiteront être suspendus aux étoiles par les cheveux, entre les cieux et la terre, plutôt que d'avoir pris une responsabilité dont ils n'étaient pas dignes.»

Le message est clair : Musulman n'est pas égal à oisif, fainéant ou mendiant. Ceux qui choisissent ces rengaines pour quotidien surfent sur les vagues de l'enfer, convolent avec le vice. Ceci est une interpellation pour tous les musulmans, pour tous ceux qui, pour une raison ou une autre, refusent de travailler, de se décarcasser pour trouver au bout du compte leur pain.

Uthman Nabyouré

**Pour vos critiques et suggestions
veuillez contacter**

RACHID-PRODUCTION

sous l'adresse :
rachidproduction@yahoo.com
guigma.haroun@yahoo.fr
01 BP 2481 Ouaga 01
Cél. : 76 93 60 93 - 79 91 05 66

Comprendre l'Unicité de Dieu

Ce récit que nous avons choisi de publier indique l'incapacité de l'homme à se satisfaire en dehors de se fier à Dieu. Il est hautement instructif.

Il vint à moi, les cheveux éparpillés, une chaîne autour du cou, un bracelet au poignet. Sa chemise largement ouverte, découvrait la moitié de sa poitrine. Il avait une petite voiture "sport" dont le magnétophone diffusait une musique assourdissante.

Il vint à moi, donc, et me demanda : « Tu es bien un tel ».

Oui, répondis-je.

Est-ce que tu me permets de prendre un peu de ton temps, pour discuter un avec toi ?

Bien sûr, à ton aise.

Je t'envie, me dit-il, pour le grand bonheur que tu possèdes et la grande tranquillité d'esprit que vous autres avez. Nous avons tout essayé pour être heureux : les femmes, la drogue, la liberté de toute contrainte religieuse, les fêtes...tout...absolument tout. Ceci, cependant, n'a fait qu'augmenter notre irritation et notre inquiétude.

Je lui répondis :

Et qu'est-ce qui t'empêche de suivre le droit chemin ? Qu'est ce qui peut bien t'empêcher de faire tes ablutions et de prier

deux "rakates" pour ton créateur ?

Qu'est-ce qui t'empêche de te purifier intérieurement et de te libérer définitivement de ces péchés qui t'asservissent et t'écrasent ?

Réfléchis un peu. S'il t'arrivait de mourir avec toutes ces mauvaises actions sur la conscience, quelle mauvaise fin tu aurais. Je n'ai pas pu, me dit-il, à chaque fois que j'ai essayé, j'ai pitoyablement échoué.

Si on te disait qu'un tel jus de fruit était agréable, tu resterais dans le doute, jusqu'à ce que tu l'expérimentes. N'est-ce pas ?

C'est vrai, répondit-il.

Est-ce que tu as expérimenté la prière que tu as laissée pendant toutes ces années ? As-tu pensé à toute la quiétude et au bonheur qu'elle peut te procurer ?

Et as-tu, une fois écouté les paroles divines, quand Allah dit : « Prenez aide dans la patience et la prière. Elle est certainement bien lourde sauf pour ceux qui la font avec recueillement ». Coran 1/45

Le prophète (psl), avait coutume, quand les problèmes devenaient pesants pour lui, de dire : " soulage-nous avec elle, ô Blilal". Il voulait dire la prière. Essaies de faire l'expérience et tu verras.

Il me quitta en balbutiant : "j'essayerai inchaallah" □

Tiré du document « les histoires vécues de Abd al Hamid Jassem al Bilali ».

VICTOR HUGO CHANTE LE PROPHETE DE L'ISLAM

L'an neuf de l'hégire

Comme s'il pressentait que son heure était proche,

Grave, il ne faisait plus à personne une reproche;

Il marchait en rendant aux passants leur salut ;
On le voyait vieillir chaque jour, quoiqu'il eût
A peine vingt poils blancs à sa barbe encore
noire;

Il s'arrêtait parfois pour voir les chameaux
boire,

Se souvenant du temps qu'il était chamelier.

Il semblait avoir vu l'Eden, l'âge d'amour,

Les temps antérieurs, l'ère immémoriale.

Il avait le front haut, la joue impériale,

Le sourcil chauve, l'œil profond et diligent,

Le cou pareil au col d'une amphore d'argent,

L'air d'un Noé qui sait le secret du déluge.

Si des hommes venaient le consulter, ce juge

Laissait l'un affirmer, l'autre rire et nier,

Ecoutait en silence et parlait le dernier.

Sa bouche était toujours en train d'une prière ;

Il mangeait peu, serrant sur son ventre une
pierre;

Il s'occupait de lui-même à traire ses brebis ;

Il s'asseyait à terre et cousait ses habits.

Il jeûnait plus longtemps qu'autrui les jours de
jeûne,

Quoiqu'il perdît sa force et qu'il ne fût plus
jeune.

A soixante-trois ans une fièvre le prit.

Il relut le Coran de sa main même écrit,

Puis il remit au fils de Séid la bannière,

En lui disant : "Je touche à mon aube dernière.

Il n'est pas d'autre Dieu que Dieu. Combats
pour lui."

Et son œil, voilé d'ombre, avait ce morne ennui
D'un vieil aigle forcé d'abandonner son aire.

Il vint à la mosquée à son heure ordinaire,

Appuyé sur Ali le peuple le suivant ;

Et l'étendard sacré se déployait au vent.

Si dans l'obscurité du cercueil solitaire

Chaque faute engendre un ver de terre.

Fils, le damné renaît au fond du froid caveau

Pour être par les vers dévoré de nouveau ;

Toujours sa chair revit, jusqu'à ce que la peine,

Finie ouvre à son vol l'immensité sereine.

Fils, je suis le champ vil des sublimes combats,

Tantôt l'homme d'en haut, tantôt l'homme d'en
bas,

Et le mal dans ma bouche avec le bien alterne

Comme dans le désert le sable et la citerne ;

Ce qui n'empêche pas que je n'aie, ô croyants

!

Tenu tête dans l'ombre aux Anges effrayants

Qui voudraient replonger l'homme dans les té-

nèbres ;

J'ai parfois dans mes poings tordu leurs bras fu-

nèbres ;

Souvent, comme Jacob, j'ai la nuit, pas à pas,

Lutté contre quelqu'un que je ne voyais pas ;

Mais les hommes surtout on fait saigner ma vie;

Ils ont jeté sur moi leur haine et leur envie,

Et, comme je sentais en moi la vérité,

Je les ai combattus, mais sans être irrité,

Et, pendant le combat je criais : laissez faire !

Je suis le seul, nu, sanglant, blessé ; je le pré-

fère.

Qu'ils frappent sur moi tous ! Que tout leur soit

permis !

Quand même, se ruant sur moi, mes ennemis

Auraient, pour m'attaquer dans cette voie

étroite,

Le soleil à leur gauche et la lune à leur droite,

Ils ne me feraient point reculer ! C'est ainsi

Qu'après avoir lutté quarante ans, me voici

Arrivé sur le bord de la tombe profonde,

Et j'ai devant moi Allah, derrière moi le monde.

Quant à vous qui m'avez dans l'épreuve suivi,

Comme les grecs Hermès et les hébreux Lévi,

Vous avez bien souffert, mais vous verrez l'au-

rore.

Après la froide nuit, vous verrez l'aube éclore

;

Peuple, n'en doutez pas ; celui qui prodigua

Les lions aux ravins du Jebbel-Kronnega,

Les perles à la mer et les astres à l'ombre,

Peut bien donner un peu de joie à l'homme

sombre."

Il ajouta ; "Croyez, veillez ; courbez le front.

Ceux qui ne sont ni bons ni mauvais resteront

Sur le mur qui sépare Eden d'avec l'abîme,

Etant trop noirs pour Dieu, mais trop blancs

pour le crime ;

Presque personne n'est assez pur de péchés

Pour ne pas mériter un châtement ; tâchez,

Là, pâle, il s'écria, se tournant vers la foule ;

"Peuple, le jour s'éteint, l'homme passe et

s'écroule ;

La poussière et la nuit, c'est nous. Dieu seul est

grand.

Peuple je suis l'aveugle et suis l'ignorant.

Sans Dieu je serais vil plus que la bête im-

monde."

Un cheikh lui dit : "o chef des vrais croyants !

le monde,

Sitôt qu'il t'entendit, en ta parole crut ;

Le jour où tu naquies une étoile apparut,

Et trois tours du palais de Chosroës tombèrent."

Lui, reprit : "Sur ma mort les Anges délibèrent

;

L'heure arrive. Ecoutez. Si j'ai de l'un de vous

Mal parlé, qu'il se lève, ô peuple, et devant tous

Qu'il m'insulte et m'outrage avant que je

m'échappe ;

Si j'ai frappé quelqu'un, que celui-là me

frappe."

Et, tranquille, il tendit aux passants son bâton.

Une vieille, tondant la laine d'un mouton,

Assise sur un seuil, lui cria : "ieu t'assistes !"

Il semblait regarder quelque vision triste,

Et songeait ; tout à coup, pensif, il dit : "voilà,

Vous tous, je suis un mot dans la bouche d'Al-

lah;

Je suis cendre comme homme et feu comme

prophète.

J'ai complété d'Issa la lumière imparfaite.

Je suis la force, enfants ; Jésus fut la douceur.

Le soleil a toujours l'aube pour précurseur.

Jésus m'a précédé, mais il n'est pas la Cause.

Il est né d'une Vierge aspirant une rose.

Moi, comme être vivant, retenez bien ceci,

Je ne suis qu'un limon par les vices noirci ;

J'ai de tous les péchés subi l'approche étrange;

Ma chair a plus d'affront qu'un chemin n'a de

fange,

Et mon corps par le mal est tout déshonoré ;

O vous tous, je serais bien vite dévoré

En priant, que vos corps touchent partout la

terre;

L'enfer ne brûlera dans son fatal mystère

Que ce qui n'aura point touché la cendre, et

Dieu

A qui baise la terre obscure, ouvre un ciel bleu;

Soyez hospitaliers ; soyez saints ; soyez justes;

Là-haut sont les fruits purs dans les arbres au-

gustes,

Les chevaux sellés d'or, et, pour fuir aux sept

dieux,

Les chars vivants ayant des foudres pour es-

sieux ;

Chaque houri, sereine, incorruptible, heureuse,

Habite un pavillon fait d'une perle creuse ;

Le Gehennam attend les réprouvés ; malheur !

Ils auront des souliers de feu dont la chaleur

Fera bouillir leur tête ainsi qu'une chaudière.

La face des élus sera charmante et fière."

Il s'arrêta donnant audience à l'espoir.

Puis poursuivant sa marche à pas lents, il reprit:

"O vivants ! Je répète à tous que voici l'heure

Où je vais me cacher dans une autre demeure ;

Donc, hâtez-vous. Il faut, le moment est venu,

Que je sois dénoncé par ceux qui m'ont connu,

Et que, si j'ai des torts, on me crache aux vi-

sages."

La foule s'écartait muette à son passage.

Il se lava la barbe au puits d'Aboufléa.

Un homme réclama trois drachmes, qu'il paya,

Disant : "Mieux vaut payer ici que dans la

tombe."

L'œil du peuple était doux comme un œil de co-

lombe

En le regardant cet homme auguste, son appui;

Tous pleuraient ; quand, plus tard, il fut rentré

chez lui,

Beaucoup restèrent là sans fermer la paupière,

Et passèrent la nuit couchée sur une pierre

Le lendemain matin, voyant l'aube arriver ;

"Aboubékrou, dit-il, je ne puis me lever,

Tu vas prendre le livre et faire la prière."

Et sa femme Aïcha se tenait en arrière ;

Il écoutait pendant qu'Aboubékrou lisait,

Et souvent à voix basse achevait le verset ;

Et l'on pleurait pendant qu'il priait de la sorte.

Et l'Ange de la mort vers le soir à la porte

Apparut, demandant qu'on lui permît d'entrer.

"Qu'il entre." On vit alors son regard s'éclairer

De la même clarté qu'au jour de sa naissance ;

Et l'Ange lui dit : "Dieu désire ta présence.

- Bien", dit-il. Un frisson sur les tempes courut,

Un souffle ouvrit sa lèvre, et Mahomet mourut.

Victor Hugo, le 15 janvier 1858.

NOS INVOCATIONS

Pourquoi ne sont-elles pas exaucées ?

Assalamou aleykoum. L'invocation est un acte d'adoration en Islam. De fait, pour qu'elle produise l'effet escompté, le respect d'un certains nombres de conditionnalités est exigé. Au détour d'une question à lui posé, le Sheyk Outhéïmin, qu'Allah étende sa miséricorde sur lui relate les préalables et les conditions à remplir pour qu'Allah exauce les invocations de son serviteur.

Question : Comment se fait-il que des gens fassent des invocations et qu'elles ne soient pas exaucées ? Alors qu'Allah -qu'Il soit exalté et glorifié- dit : « *Invoquez-moi je vous répondrai* »

Réponse : La louange est à Allah Seigneur des mondes, et que les éloges et le salut d'Allah soient sur Muhammad, sa famille et ses compagnons. Et je demande à Allah pour moi et pour mes frères musulmans la réussite dans la droiture de la croyance, des paroles et des actes. Allah dit : « *Et votre Seigneur dit: « Invoquez-Moi, Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt en Enfer, humiliés.* » (s40 v60)

Celui qui pose la question dit qu'il a invoqué Allah et Allah ne l'a pas exaucé. Cette réalité pose problème avec ce noble verset où Allah a promis qu'Il exaucerait celui qui l'invoque. Et Allah ne trahit pas Ses promesses. La réponse à cela est que l'exaucement possède des conditions qu'il faut respecter. Ces conditions sont :

Première condition : La sincérité (*Al-Ikhlâs*) envers Allah. La personne doit être sincère dans son invocation et doit se tourner vers Allah avec un cœur présent, étant véridique dans son recours à Allah, sachant qu'Allah est capable d'exaucer les invocations, espérant l'exaucement de la part d'Allah.

Deuxième condition : Que la personne ressente au moment de son invocation qu'il a un grand besoin d'Allah, et même qu'il est dans la plus grande nécessité d'Allah. Et qu'Allah seul est Celui qui exauce les invocations de celui qui est dans le besoin s'il l'invoque, et dissipe les malheurs. Par contre si la personne invoque Allah en ressentant qu'elle peut se passer de Lui (Allah), et qu'elle n'est pas dans la grande nécessité d'Allah, et L'invoque seulement comme cela, par habitude, alors, celui-ci n'est pas digne d'être exaucé.

Troisième condition : Qu'il s'abstienne de la nourriture illicite. Car la nourriture illicite est une barrière entre la personne et l'exaucement, comme est rapporté dans un hadith *sahih* : le prophète (*salallahu 'alayhiwasallam*) a dit : « *Allah est bon et n'accepte que ce qui est bon. Et Allah a prescrit aux croyants ce qu'il a prescrit aux Envoyés. Allah dit : « Ô les croyants! Mangez des (nourritures) licites que Nous vous avons attribuées. Et remerciez Allah, si c'est Lui que vous adorez.* » (s2 v172)

Et Allah dit : « *Ô Messagers! Mangez de ce qui est permis et bon et faites du bien* » (s23 v51) Puis le prophète (*salallahu 'alayhiwasallam*) mentionna le cas de l'homme qui, prolongeant son voyage, tout ébouriffé et poussiéreux, tend les mains vers le Ciel (s'écriant) : « *Ya Rabbi ! Ya Rabbi !* » (Ô mon Seigneur ! ô mon Seigneur !), alors que sa nourriture est illicite, sa boisson illicite, ses vêtements illicites et qu'il s'est nourri de choses illicites. Comment serait-il exaucé ? ».

Donc le prophète (*salallahu 'alayhiwasallam*) a exclu que soit exaucé cet homme qui a réalisé les causes apparentes par lesquelles on demande l'exaucement et qui sont :

Premièrement : Le fait de lever les mains vers le Ciel, c'est-à-dire vers Allah. Car Allah est au Ciel, au dessus du Trône. Et tendre les mains vers Allah fait partie des causes de l'exaucement comme il est rapporté dans le hadith rapporté par l'Imam Ahmad dans son *Musnad* : « *Allah est Hayyun (pudique, géné) et Noble. Il est géné, lorsque Son serviteur lève les mains vers Lui, de les laisser vides* ».

Deuxièmement : Cet homme a invoqué Allah par le nom « *Rabb* » (Seigneur-maître) : « *Ya Rabbi ! Ya Rabbi !* ». Et le rapprochement (l'imploration) d'Allah par ce nom fait partie des causes de l'exaucement. Car le *Rabb* est le Créateur, le Souverain, le Gérant de toutes les choses. Entre Ses mains sont les clés (les trésors) des cieux et de la terre. C'est pour cela que tu trouves que la plupart des invocations citées dans le Noble Coran contiennent ce nom :

« *Seigneur (Rabb)! Nous avons entendu l'appel de celui qui a appelé ainsi à la foi: «Croyez en votre Seigneur» et dès lors nous avons cru. Seigneur (Rabb) !, par-*

donne-nous nos péchés, efface de nous nos méfaits, et place nous, à notre mort, avec les gens de bien. Seigneur (Rabb)! Donne-nous ce que Tu nous a promis par Tes messagers. Et ne nous humilie pas au Jour de la Résurrection. Car Toi, Tu ne manques pas à Ta promesse». Leur Seigneur les a alors exaucés (disant): «En vérité, Je ne laisse pas perdre le bien que quiconque parmi vous a fait, homme ou femme, car vous êtes les uns des autres.» (s3 v193-195)

Et le rapprochement (l'imploration) d'Allah par ce nom fait partie des causes de l'exaucement.

Troisièmement : Cet homme était en voyage. Et le voyage, le plus souvent, est parmi les causes de l'exaucement. Car l'individu, en voyage, ressent qu'il est dans le besoin et dans la nécessité d'Allah, plus que s'il était installé avec sa famille. Et il est ébouriffé et poussiéreux comme s'il ne se préoccupait pas de sa personne.

C'est comme si la chose la plus importante pour lui était qu'il se tourne vers Allah et l'invoque quel que soit l'état dans lequel il se trouve. Qu'il soit ébouriffé et poussiéreux, ou qu'il soit dans l'aisance. Et le désordre (dans ses cheveux) et la poussière ont une conséquence dans l'exaucement. Comme il est rapporté dans le hadith du prophète (*salallahu 'alayhiwasallam*) : « *Apportez moi toute personne ébouriffée, poussiéreuse, exposée au soleil, de toutes parts*».

Ces causes de l'exaucement n'ont servi à rien. Cela, car sa nourriture est illicite, ses vêtements sont illicites et qu'il s'est nourri de choses illicites. Le prophète (*salallahu 'alayhiwasallam*) a dit : « *Comment serait-il exaucé ?* ». Donc ces conditions d'exaucement, si elles ne sont pas rem-

plies, alors l'exaucement apparaît éloigné (difficile). Et si elles sont remplies et qu'Allah n'a pas exaucé celui qui invoque, alors cela est pour une sagesse qu'Allah connaît, et que ne connaît pas celui qui invoque. Et il se peut que vous aimiez quelque chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et si ces conditions sont remplies et qu'Allah n'exauce pas l'invocation, c'est soit qu'Allah repousse de lui un mal plus grand, ou qu'Il la préserve pour lui, pour le Jour du Jugement et Il l'acquittera de sa récompense qui sera alors multipliée. Car cette personne qui a invoqué en respectant les conditions et qui n'a pas été exaucée, et dont aucun mal plus grand n'a été détourné de lui, il se peut qu'elle ait accompli les causes et que la réponse à son invocation ait été empêchée par une sagesse. Il lui sera alors donné deux récompenses : une fois pour son invocation, et une fois pour le malheur de ne pas avoir été exaucé. Allah lui garde auprès de Lui quelque chose de plus grand et de plus parfait.

Et il est aussi important que la personne ne trouve pas longue la réponse à son invocation. Cela fait aussi partie de ce qui empêche l'exaucement comme il est rapporté dans le hadith : le prophète (*salallahu 'alayhiwasallam*) a dit : « *Chacun de vous est exaucé tant qu'il ne se montre pas impatient* ». On lui dit : « *Comment se montre-t-il impatient ô messager d'Allah ?* ». Il répondit : « *En disant : j'ai invoqué, j'ai invoqué et j'ai invoqué et je n'ai pas été exaucé* » [4]. Il ne faut donc pas que la personne trouve longue la réponse à son invocation et qu'il soit déçu et délaisse l'invocation. Au contraire, qu'il persiste dans l'invocation. Car toute invocation que tu fais à Allah est une adoration qui te rapproche d'Allah et qui augmente ta récompense. Donc à toi, ô frère, d'invoquer Allah dans toutes tes affaires, générales et particulières, les plus difficiles et les plus aisées. Et si l'invocation n'était seulement qu'adoration d'Allah, il serait digne pour la personne de veiller à elle. Et Allah est celui qui accorde le succès □

Par Ousmane TIENDREBEOGO

Le vrai visage de l'islam

Si Dieu l'avait voulu il aurait fait de vous une seule communauté. S5v48



Prix : 300 F CFA

Votre Mensuel d'information islamique à ne pas manquer !

LE VOILE A L'ECOLE

Une conférence islamique pour élucider la question

Cette question a été soumise au représentant du MATDS à la demande des organisateurs de la conférence où une réponse succincte fut justement apportée pour étancher la curiosité des musulmans venus d'horizons divers.

Le Burkina Faso est reconnu pour être un état laïc et de droit ; des gens se permettent de s'arroger des pouvoirs pour décider d'une situation alors qu'aucune loi du pays ne leur autorise cela. Ce comportement est très souvent porteur de mésentente et peut être même, à la limite, une source de conflit pour les honnêtes citoyens, si on n'y prend garde.

Le théologien a fait comprendre que les écoles et lycées doivent être des lieux d'éducation et de morale et ils ne devraient pas se limiter à l'instruction. Il a rappelé le bien-fondé de la législation du voile en Islam.

Le port du voile est une obligation pour toute fille en âge de la puberté. C'est pour le bien de la société et surtout pour éviter que le chemin de la débandade se libéralise, que le voile a été instauré. La femme est source de convoitise ; sans le voile, elle est source de tentation pour les hommes. D'ailleurs, s'est plaint le conférencier, ce n'est pas parce que la fille est voilée qu'elle n'est pas apte à réussir son cursus. En dehors de cet aspect, elle sera à l'abri du harcèlement des garçons qui ne voient pas l'importance des études sinon que de vouloir jouer avec elle.

Le Dr Kindo s'étonne que des filles, à la limite de la nudité, soient acceptées dans



DR Mohammad Kindo à droite

les salles au détriment de celles qui s'habillent décemment. Il poursuit son intervention en situant le besoin pour les musulmans de s'impliquer davantage et de s'informer auprès du gouvernement afin de savoir s'il y a une loi interdisant le voile dans notre pays, si tel est le cas, les musulmans peuvent ne pas aller à l'encontre de la loi. Et cela relève de Dieu.

« Au contraire, s'il n'y a pas de loi l'interdisant, il ne serait pas juste qu'un enseignant empêche une fille de suivre son cours parce qu'elle porte le voile », a laissé entendre Dr Kindo. Nous sommes

dans un Etat laïc, la liberté devrait être offerte à toutes les religions de s'exprimer.

Aucune loi n'interdit le voile au Burkina

Monsieur Lamine Zidwemba, qui a pris la parole au nom du ministère des enseignements supérieurs et celui de la sécurité. Pour monsieur Zidwemba, aucune loi au Burkina Faso n'interdit le port du voile dans les établissements publics. Il a fait comprendre également qu'il soumettra la doléance des musulmans au plus haut sommet des trois ministères notamment le ministère de l'Administration territoriale



Monsieur Zidwemba Lamine

et de la Sécurité, celui de l'éducation nationale, et enfin celui de des enseignements secondaire et supérieur.

Le directeur du comité d'organisation de la conférence, Issouf Ouédraogo a rappelé que désormais des démarches seront entreprises pour tenter de mettre fin à cette triste réalité. Il a rappelé également les lycées dans lesquels il est interdit aux élèves de porter leur voile. Il y a le lycée départemental de Dapelogo, l'Université de Ouagadougou, l'ex-centre Austro-burkinabè

A.G

INGRATITUDE ENVERS LES PARENTS

Une histoire vécue !

Si nous avons choisi de publier cette histoire vécue, c'est pour qu'elle ait un impact dans la vie de tout un chacun. Il est extraordinaire ce récit. Il s'adresse précisément à la jeunesse d'aujourd'hui.

Un jeune en âge de mariage demanda avec insistance à son père de le marier avec la jeune fille de l'université qu'il avait connue.

Le père, quant à lui, n'était pas très content de cette union. Il savait que cette jeune fille était de très mauvaise souche et que son caractère était des plus mauvais. Mais sous l'insistance pressante de son fils, le bon père finit par céder, et le mariage eut lieu. Le fils demanda à son père de lui acheter une maison pour abriter sa jeune épouse, mais le vieil homme lui proposa plutôt d'acheter une grande maison, où ils pourraient habiter tous et rester ainsi ensemble. Ce qui fut fait.

Après un temps très court, la mère du jeune homme mourut. Le père n'avait ainsi plus personne pour veiller sur lui et, très vite, son état se dégrada car il avait environ la

soixantaine.

Le mauvais fils passait désormais à côté de son vieux papa et lui jetait les restes de nourritures, comme il le ferait pour un vulgaire. Très vite, les saletés envahirent le pauvre logis du vieux solitaire. Il n'avait plus personne pour nettoyer sa chambre. Il fut assailli par une multitude de maladies, qui ont trouvé en lui une cible facile. Il suppliait son fils de l'amener en consultation chez un médecin, mais le mauvais garçon refusait et restait sourd aux supplications de son géniteur.

La femme commença bientôt à demander à son mari de chasser le vieux et de prendre ainsi la maison. Elle prétextait que le vieux sentait mauvais et qu'il n'était pas hygiénique de vivre avec lui.

Par une nuit très froide, il entra dans la chambre de son père. Le vieux était secoué

par une très forte quinte de toux, qui faisait craquer ses misérables côtes affaiblies par la faim et les maladies. Il lui assaina quelques coups et, l'enveloppant dans une couverture, il le jeta dans la rue.

Quand les hommes sortirent de la prière de l'aube, ils furent surpris par cette couverture dans laquelle était enroulé un être humain. Quand ils la déplièrent, ils trouvèrent que le vieil homme était mort, lacéré par le froid implacable. Sa bouche et son nez saignaient.

Quand la police fit l'enquête, elle découvrit très vite le coupable. On lui fit un procès et il fut condamné à vingt ans de prison ferme. Sa femme était enceinte au moment où il fut admis en prison.

Quand il eut purgé sa peine, son épouse l'attendait à la porte de la prison avec son fils âgé désormais d'une vingtaine d'an-

nées.

Le jeune garçon était au volant d'une voiture et sur ordre de sa mère, il alla à la rencontre de son père. Le garçon qui était très content de voir son père qu'il n'avait jamais vu, se trompa et appuya sur l'accélérateur au lieu du frein. Le prisonnier fut écrasé par la propre voiture de son fils.

Quand le jeune homme se précipita hors de la voiture, pour voir ce qui est arrivé à son père, il le trouva mort entre les roues du véhicule, saignant du nez et de la bouche, exactement l'image de la mort subie par son grand-père.

Ceci est une histoire réelle. Une histoire parmi tant d'autres qui se passent chaque jour et qui viennent confirmer les dires du prophète (psl).

« Deux voies ont les conséquences immédiates : l'injustice et le mauvais traitement des parents ».

Tout ce que les enfants feront de mal à leurs père et mère, ils le subiront de leurs propres enfants...ici-bas et inévitablement dans l'au-delà.

Nous dédions cette histoire à tous ceux qui ont pris comme voie de mal traiter ceux qui leur ont donné naissance. Qu'Allah nous facilite la compréhension !

VIE DE COUPLE

Des techniques pour éviter le chaos

La femme doit être le pivot et le socle d'un foyer. La vie de couple, c'est connu, a ses exigences. De plus en plus, les divorces deviennent fréquents dans la société musulmane. La plupart des divorces sont les conséquences de l'ignorance des exigences de la vie de couple. C'est pourquoi, sans être exhaustif, nous proposons de jeter un regard sur quelques aspects indispensables pour la pérennité du couple.

Le dialogue

Il ne peut y avoir une bonne entente dans votre foyer que par la communication. Tenez-vous bien, car, cette première recommandation dépend des autres aspects de la vie du couple. Les hommes de nature n'aiment pas les femmes très timides, mais ils détestent à jamais les épouses passives, qui ne savent pas à quel moment parler ou à quel moment se taire. Adopter un dialogue de juste milieu est très nécessaire pour la stabilité du couple. Lorsqu'il n'y a pas d'inspiration ou quand le climat sollicite le calme, taisez-vous. Surtout faire l'économie de la parole quand cela n'est pas nécessaire. La communication joue un rôle irremplaçable dans la cohésion du couple. C'est à travers elle que le couple peut arriver le plus tôt possible à enrayer les orages.

La propreté et le décor

Voilà une autre astuce indispensable pour semer la bonne humeur dans le foyer. L'une des qualités d'une bonne épouse, c'est aussi sa capacité à veiller constamment sur la propreté de la maison. La

femme doit aussi savoir s'embellir pour son homme. La propreté corporelle ne doit, en aucun cas, être négligée. Ça paraît banal, mais très souvent cette astuce est reléguée au second plan. L'Islam a conseillé une tenue pour la femme quand elle est chez elle et une autre quand elle sort de chez elle. Savoir faire cette distinction importe beaucoup. Changer souvent l'emplacement des objets décoratifs et le salon est aussi important. Sans oublier

Connaître votre époux

Ce n'est pas du donné. Mais à force de vivre ensemble, on finit par savoir plus ou moins les forces, les faiblesses, les goûts de son homme. C'est une qualité essentielle. Cela permet d'anticiper les désirs de son époux. Cette maîtrise permettra aussi à la femme de travailler à changer, un tant soit peu, son homme.

Eviter d'être une donneuse de leçons

Les hommes sont de nature répulsive lorsqu'il s'agit d'accepter les vérités ve-

nant de leurs épouses. La femme ne doit pas perdre de vue cette réalité. Il faut attendre nécessairement le bon moment pour faire passer son message. Certainement, que votre mari fera le bon choix.

Savoir choisir ses amies

Beaucoup de couples ont volé à l'éclat par le fait des conseils extérieurs venant de la part des amis. Toute épouse doit être vigilante envers celle sur qui elle porte sa confiance. Imiter celles qui ont réussi et qui font bonne figure dans leur vie de couple, voilà qui est utile. Les couples se ressemblent mais chaque couple a sa particularité et sa manière d'aborder les choses. Vouloir opérer une transposition systématique des expériences extérieures dans son foyer conduit souvent au désastre. Tout époux musulman préfère voir son épouse en compagnie avec celle qui s'implique dans la religion.

Anticipez souvent l'acte sexuel

Les rapports sexuels, contrairement à ce qu'on peut penser, constituent l'une des causes courantes du divorce. L'insatisfac-

tion sexuelle conduit à des conséquences énormes. Tel l'adultère et même le divorce. Bien entendu c'est une responsabilité partagée. Autant l'homme se doit d'être entreprenant dans l'acte sexuel, autant la femme également doit faire des efforts. Il appartient à chacun de développer tout ce qui est en son pouvoir pour garantir une sexualité épanouie à l'autre dans la limite de la permission de la religion. Toutefois, la femme doit encore jouer son rôle d'anticipation pour prouver à son époux qu'elle est là pour lui.

Autres aspects

Réussir sa vie de couple est à la fois un exercice aisé et compliqué. Cela nécessite des qualités, un don de soi. On croirait l'Islam à la traîne sur les bonnes manières à adopter pour l'épanouissement du couple. La vie de couple est un domaine complexe. Tout ce qui peut être fait pour prouver à l'autre qu'on a de l'affection pour elle est admis en Islam pourvu que ça ne contredite pas les règles du Coran et de la Sunna □

Arounan GUIGMA

LA FEMME DANS L'ISLAM

Pas un être méprisable ou inférieur !

Assalamou aleykoum. A l'instar du monde entier, le Burkina Faso célèbre la femme le 8 mars prochain. Entre hommages et réflexion, tout sera traité au féminin. Voyons la place que le Coran et plus globalement l'Islam donne au sujet dans les différents aspects de la vie. Nous vous proposons de ce fait, un bref aperçu du savant émérite, Mohammed Ben Jamil Zainou.

- **L'Islam ne considère pas la femme comme un être méprisable ou inférieur à l'homme.** Au contraire, il a mis fin à ce dédain vis-à-vis de la femme en déclarant qu'elle est la moitié du genre humain. Elle a des droits comme l'homme, des devoirs conformes à ses capacités et à sa nature. Quant à l'homme, il a des caractéristiques spécifiques comme la virilité, la force physique, la patience, ce qui lui permet de la protéger, de la défendre et de la prendre en charge. Tout comme l'homme, la femme en Islam jouit du droit de faire des transactions, du droit de vendre, d'acheter, d'être propriétaire, etc..... Le Très Haut (Exalté) a dit dans le Coran qu'il nous a créés d'un mâle et d'une femelle, et les seuls critères qui font prévaloir une personne sur une autre sont l'œuvre salutaire

et la piété. Le Très Haut (Exalté) a dit : « O hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand Connaisseur ». [Sourate 49 - Verset 13]

- **L'Islam incite les femmes à s'instruire:** Selon Abou Sa'id Al Khoudri: une femme vint dire au Prophète: « O Messager d'Allah ! Les hommes se sont réservés à eux seuls tes hadiths. Laisse donc pour nous l'une de tes journées pour nous enseigner ce qu'Allah t'a appris ». Il lui dit : « Réunissez-vous tel jour ». Elles se réunirent

donc et le Prophète vint à elles et leur enseigna ce qu'Allah lui avait appris. Puis il leur dit : « Chacune d'entre vous qui sera précédée dans l'autre monde par trois de ses enfants trouvera en eux un écran contre le Feu ». L'une d'elles lui demanda : « Et s'ils ne sont que deux ? » Il dit : « Même s'ils ne sont que deux. » [Rapporté par Al Boukhari et Moslim]

- **La parité homme-femme dans le Coran est un aspect de la valorisation de la femme.**

Le Très Haut (Exalté) a dit : « Les musulmans et musulmanes, croyants et croyantes, obéissants et obéissantes, loyaux et loyales, endurants et endurantes, pieux et pieuses, donateurs et donneses d'aumône, jeûneurs et jeûneuses, gardiens de leur

chasteté et gardiennes, invocateurs souvent d'Allah et invocatrices : Allah a préparé pour eux un pardon et une énorme récompense. » [Sourate 33 - Verset 35]
Dans le Coran, le Très Haut (Exalté) n'a pas mis de sourate qui porte comme titre « Les Hommes » mais Il a mis (Exalté) la Sourate « les Femmes ». Cela prouve que la femme jouit d'une attention particulière. Cette sourate offre un discours poly thématique : celui de la femme, de la famille, de l'état et de la société. Mais tous ces thèmes s'expriment sous le signe prédominant de la femme et de ses droits d'où le titre de la Sourate. Un aperçu des thèmes évoqués dans cette sourate.

- **Allah (Exalté) a créé la femme d'une côte de l'homme, et des deux, Il (Exalté) a fait répandre les hommes et les femmes.**

Le Très Haut (Exalté) a dit : « Ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement ».

[Sourate 4 - Verset 1]

Ce verset fait partie de la profession de foi que le Prophète disait avant d'entamer un discours. Voilà pourquoi les prédicateurs et les imams doivent faire de même.

- Le devoir de sauvegarder les droits des femmes orphelines. Le Très Haut (Exalté) a dit : « *Si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins... Il est permis d'épouser deux, trois, ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent, mais, si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule, ou des esclaves que vous possédez. Cela, afin de ne pas faire d'injustice (ou afin de ne pas aggraver votre charge de famille* ». [Sourate 4 - Verset 3]

'Orwa Ibn Az-Zoubeir questionna 'Aïcha [Qu'Allah soit satisfait d'elle] à propos des paroles divines suivantes : « *Si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins* ».

Elle répondit : « *O fils de ma sœur, il s'agit de la femme orpheline qui vit sous le toit de son tuteur et devient son associé dans ses biens, et qu'ensuite il est séduit par son argent et sa beauté et désire l'épouser sans lui donner la dot qu'elle mérite, c'est à dire moins que ce que quelqu'un d'autre peut lui donner. Il leur a donc été interdit de les épouser sauf s'ils sont équitables envers elles et appliquent la vraie Sunna dans le don de la dot. Mais s'ils craignent de n'être pas équitables, alors qu'ils épousent ce qui leur plaira d'entre les femmes en dehors d'elles.* »

De même, 'Orwa rapporte que 'Aïcha [Qu'Allah soit satisfait d'elle] a dit : « *...puis les gens ont consulté le Messager d'Allah au sujet des femmes orphelines après la descente de ce verset (le verset ci-*

dessus) et Allah révéla » : « *Et ils te consultent à propos de ce qui a été décrété au sujet des femmes* » [Sourate 4 - Verset 127]

Aïcha [Qu'Allah soit satisfait d'elle] ajouta la suite de ce verset : « *Quand vous avez, plus ou moins envie de les épouser* » signifie que si on n'a pas envie d'épouser l'orpheline parce qu'elle est pauvre et moins belle, il nous est donc réprouvé d'épouser celle qui nous a séduit par son argent et sa beauté sauf si nous sommes équitables... »

- Se contenter d'une seule femme si l'on craint de ne pas être équitable

Le Très Haut (Exalté) a dit : « *mais si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule, ou des esclaves que vous possédez* (référence faite aux temps où l'esclavage était encore pratiquée) » [Sourate 4 - Verset 3]

- La femme a droit à l'héritage :

Le Très Haut (Exalté) a dit : « *Aux hommes revient une part de ce qu'ont laissé les père et mère ainsi que les proches; et aux femmes une part de ce qu'ont laissé les père et mère ainsi que les proches, que ce soit peu ou beaucoup : une part fixée* » [Sourate 4 - Verset 7]. Pendant la jahiliyya, par contre, seuls les hommes avaient droit à l'héritage.

- La part de l'héritage de l'homme est supérieure à celle de la femme :

Allah (Exalté) a dit : « *Voici ce qu'Allah vous enjoint au sujet de vos enfants : au fils, une part équivalente à celle de deux filles* » [Sourate 4 - Verset 11]

Car c'est à l'homme de dépenser pour sa famille, et c'est lui qui donne la dot à la

femme.

Ibn Abbas a dit : « *Auparavant les biens du défunt passaient à ses garçons. Aux parents (du défunt) revenait ce qu'il y avait dans le testament fait en leurs faveur, puis Allah a abrogé ce qu'il a voulu abroger de tout cela, il a donné à l'homme l'équivalent de la part de deux femmes, les père et mère du défunt ont droit, chacun d'eux, au sixième ou au tiers de la succession, l'épouse a droit au quart ou au huitième, le mari a droit à la moitié ou au quart.* » [Rapporté par Al Boukhari]

- L'homme donne la dot à la femme comme convenue entre les deux parties.

Le Très Haut (Exalté) a dit : « *Et donnez aux épouses leur mahr de bonne grâce. Si de bon gré elles vous en abandonnent quelque chose, disposez-en alors à votre aise et de bon cœur* ». [Sourate 4 - Verset 4]

Ibn Abbas a dit : « *Il est réprouvé de fixer une dot sans la donner. Le mari doit donner la dot de bonne grâce .Si de bon gré elle en abandonne quelque chose au mari après la fixation, alors il peut en disposer à son aise.* »

- Le devoir du mari de bien se conduire à l'égard de son épouse.

Le Très Haut (Exalté) a dit : « *Et comportez-vous convenablement envers elles* » [Sourate 4 - Verset 19].

Le Messager d'Allah a dit : « *Les meilleurs d'entre vous sont les meilleurs avec leurs femmes, et je suis d'entre vous le meilleur avec les miennes* » [Rapporté par At-Tirmidhi qualifié d'authentique par Al Albani].

- Au mari de bien traiter sa femme

même au cas où il a de l'aversion envers elle.

Le Très Haut (Exalté) a dit : « *Si vous avez de l'aversion envers elles durant la vie commune, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose où Allah a déposé un grand bien* », Sourate 4 - Verset 19. Cela signifie que si vous les retenez avec patience malgré l'aversion qu'elles vous inspirent, ceci vous apporterait beaucoup de bien dans ce monde et dans l'autre.

Le Messager d'Allah a dit : « *Qu'un croyant ne déteste pas une croyante. Si l'un de ses côtés lui déplaît ; elle lui plaira par un autre.* » [Rapporté par Moslim]

- Il est interdit de reprendre la dot après la séparation des deux conjoints.

Allah (Exalté) a dit : « *Si vous voulez substituer une épouse à une autre, et que vous ayez donné à l'une d'elle un qintar, n'en reprenez rien. Quoi ! Le reprendriez-vous par injustice et péché manifeste ?* » [Sourate 4 - Verset 20]

Donc si quelqu'un veut se séparer de sa femme et se marier avec une autre, il ne lui appartient pas de reprendre sa dote même si elle vaut mille pièces d'or.

Et Allah (Exalté) a ajouté : « *Comment oseriez-vous le reprendre, après que l'union la plus intime vous ait associés l'un à l'autre et qu'elles aient obtenu de vous un engagement solennel ?* » [Sourate 4 - Verset 21]

Dans le prêche du pèlerinage d'adieu, le Prophète a dit : « *Recommandez-vous de faire du bien aux femmes, Allah vous les a confiées en dépôts et vous a permis de les approcher* » [Rapporté par Moslim]

Mohammad Ben Jamil Zainou □

Rassemblés par Ousmane Tiendrébogo



RIM TOP SERVICE INFORMATIQUE/BUSINESS

INFORMATICIEN-FORMATEUR
IMPORT/EXPORT VEHICULES
ET ORDINATEURS TOUTE SERIE
LOCATION DE VEHICULES



Tél : 70303901/78176228/76625918/50420549 - e-mail : oalmalick@gmail.com

APSED

« Association pour la Promotion Sociale des Enfants Démunis »

Située à l'ouest du mur de l'école publique NaabaWanké au quartier Baskuy, cette structure œuvre dans la sécurité, l'alphabétisation, l'éducation, les soins et la formation des enfants en difficile situation. (Témoins donnés par le Président Monsieur Malick Ouedraogo).

Lancement officiel des premières journées le Samedi 29 mars 2014, cérémonie déroulée sous le Haut Parrainage de Mohamed Boly fonctionnaire international et partenaire de la BIB « UBA »

En tout temps et en tout lieu, l'enfant a toujours été au centre des préoccupations dans toutes les sociétés. Comme l'a toujours souligné nos dirigeants et concepteurs, le développement d'un pays ou d'une nation est tributaire de ses moyens de développement de base tels que l'éducation, l'agriculture et la santé de sa population. Et pour paraphraser, l'UNICEF dans son volet « éducation des enfants dans le monde », il a été dit ceci : les enfants ont le droit de grandir dans des milliers sûr tels que les familles, les écoles, les institutions formelles, les centres de jeunes dans lesquels ils peuvent acquérir et développer les compétences essentielles pour faire face aux problèmes de la vie. Mais il a été constaté que beaucoup d'enfants de ce pays demeurent toujours en marge de ces droits si chers et si fragiles qui pourtant leur sont destinés. Nous nous sommes beaucoup préoccupés à cette catégorie d'enfants après maintes interrogations : que deviennent les enfants après l'ère des rues ? Que deviennent les enfants qui n'ont pas pu achever leur cycle scolaire ? Que deviennent les talibés (mendiants) quand ils vont dépasser l'âge de la boîte ? Que deviennent ces enfants qui ont abandonnés les cours au profit des activités dites faramineuses dans les sites aurifères ? tant de questions restent en suspens. Qui sont ces enfants oubliés tantôt marginalisés tantôt oubliés, ce sont simplement les enfants vivant dans la rue, les talibés et beaucoup d'autres enfants



qu'on ne pourra citer
Sous l'inspiration à la contribution au développement économique et social durable, nous, regroupés dans une structure associative dénommée « Association pour la Promotion Sociale des Enfants Démunis (APSED) » avons fixé les objectifs suivants :

- Repêcher tous enfants en difficulté ;
- Soutenir et sauver ces enfants ;
- Promouvoir leur bien être ;
- Soigner, nourrir, éduquer et former tous les enfants démunis.

. C'est en essayant d'apporter des réponses à ces interrogations que l'APSED a instauré ces solides ATTRIBUTIONS regroupés en quatre actions suivantes : Sécuriser-Soigner – Nourrir – éduquer en formant. Pour le volet sécurisation, il s'agit simplement d'aller au secours des enfants concernés soit en se déplaçant sur leur site

ou les envoyer au site de l'association pour les faire bénéficier nos prestations, concernant les soins, il ya d'abord les soins psychologiques qui sont assurés par un agent de santé. Parlant de l'action nourrir, l'association œuvre pour assurer un besoin minimum vital à tous ses pensionnaires en les garantissant un repas régulier ; quant au dernier volet, c'est-à-dire, l'éducation et la formation, l'élément d'ailleurs qui a fait l'objet de création de cette structure car c'est l'outil de combat de l'APSED. L'alphabétisation et l'orientation, plus le placement des jeunes. Je précise que Alphabétiser : c'est apprendre à lire et à écrire; en ce qui concerne la formation, elle se base sur l'orientation et le conseil envers les enfants défavorisés en les plaçant dans des ateliers de formations favorables aux besoins locaux à savoir ce qu'il faut apprendre par la main (la mécanique, la cou-

ture, la coiffure, le jardinage, ...). Nous assurons par la suite leur suivi et conseil jusqu'à ce qu'ils deviennent autonomes. Ces épreuves sont toutes à la charge de l'association. Donc chers partenaires venez à notre secours car le bénévolat a beau fait des projections lointaines, s'il n'est pas encouragé il perd ses pédales.

Que disent alors nos perspectives ?
Parlant de nos perspectives, l'APSED projette réaliser :

- créer un centre d'étude et de formation,
- couvrir tout le territoire national.
- Assister tous les élèves des foyers coraniques en leur octroyant une alphabétisation en français.

Sans être trop encombrant, nous lançons un appel doux aux partenaires y compris l'Etat burkinabé bien sûr, de bien vouloir accepter dans notre lutte contre le trafic d'enfants et des jeunes, la lutte contre la pauvreté et le sous-emploi en général. Merci à nos partenaires directs qui sont notre grand Parain le sieur Boly, fonctionnaire international partenaire à la BIB « UBA », la SONATUR (Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains) qui nous ont tenu compagnie jusqu'à l'heure même que nous écrivons ces lignes ; on continuera de leur témoigner notre reconnaissance, merci aussi à tous ceux qui de près ou de loin, qui nous ont témoigné leur effort de support, merci aux majestés les sieurs LAARLE ET Wogogdog-Naaba, merci à nos enfants très courageux et dynamiques, merci à toute cette population témoin.

Contacts: 70 30 39 01/ 76 62 59 18.
E-mail : apsed_asso@yahoo.fr



LIPAO Sarl
INFORMATIQUE - BUREAUTIQUE

LIPAO Sarl

Leader Informatique - bureautique, Produits - Assistance et Outillage

Siège et boutique
11 BP 1720 CMS Ouagadougou
Tél. : 50 30 54 24 / Fax : 50 33 26 52

Service Commercial : Annexe
Tél. : 50 41 80 21

Email : lipao@fasonet.bf
lipao@gmail.com
http://www.lipao.bf









ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE, LA PAIX ET LE DEVELOPPEMENT

Un don aux volontaires Adjoints de sécurité pour marquer le top de départ de ses activités

Dans l'arrondissement n°10 de Ouagadougou, le samedi 22 mars dernier, il régnait une ambiance particulière. Et pour cause, l'Association pour la solidarité, la paix et le développement (ASPD) y procédait au lancement officiel de ses activités. A l'occasion de ladite cérémonie, les membres de l'association ont fait parler leur cœur à travers un don de matériel de travail aux volontaires adjoint de sécurité de la ville de Ouagadougou. Ils entendent, par ce geste, saluer les efforts de ces braves femmes et hommes en faveur de la sécurité routière dans notre pays.



Remise symbolique du don par le président de l'ASPD



Une vue du matériel.

Placée sous le patronage de Rasmané Ouangrawa, représentant le ministre de l'Administration territoriale et de la sécurité, l'Association pour la solidarité, la paix et le développement (l'ASPD) a procédé au lancement officiel de ses activités le samedi 22 mars 2014 dans l'arrondissement n°10.

Dans le but de marquer son engagement pour le développement du Burkina Faso, elle a procédé à un don de matériels d'une valeur totale de huit cent vingt mille (820000) Francs CFA aux volontaires adjoints de sécurité de la ville de Ouagadougou. Ce don est composé essentiellement de deux cents (200) sifflets, cent (100) gilets et cent (100) panneaux-stop.

Les membres de l'ASPD disent reconnaître les sacrifices faits par ceux-ci pour la sécurité routière, et, parfois, au prix de leur vie. Pour eux, la sécurité routière est un gage de développement humain. Par conséquent, aucun développement n'est possible sans un capital humain sain et serviable. Alors, il est important d'encourager ceux qui luttent jours et nuits pour réduire les accidents, aide à préserver des vies humaines.

Selon ces membres, l'ASPD compte faire de la promotion de l'élevage et l'agriculture son cheval de bataille. « Ainsi, nous voulons promouvoir (...) l'élevage et l'agriculture au Burkina Faso » a dit le président, Abasse Compaoré. Le représentant du ministre a salué le geste des membres de l'ASPD. « Le domaine dans lequel vous intervenez est utile et salutaire pour le développement de notre pays » a-t-il signifié. Basile Kaboré,

maire de l'arrondissement n°10 était présent à la cérémonie comme pour prouver sa reconnaissance à cette initiative citoyenne de l'ASPD. Aussi, il n'a pas manqué d'encourager ces jeunes acteurs de la société civile qui sont le moteur du développement local sur qui, son conseil

Monsieur le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité, patron de la présente cérémonie, Camarades membres de l'Association pour la Solidarité, la Paix et le Développement, Mesdames, messieurs,

C'est avec une très forte émotion que je prends la parole pour vous souhaiter la bienvenue au lancement officiel de nos activités. C'est un grand honneur que vous nous signifiiez nous allons œuvrer à toujours mériter cette confiance que vous placez en nous.

L'Association pour la Solidarité, la paix et le Développement en abrégé (ASPD) n'est pas une association de plus au Burkina Faso. Car, l'acte que nous allons poser, ce soir, a valeur de symboles. En effet, notre association a pour objectif principal de contribuer au développement du Burkina Faso. Ainsi, nous voulons par notre apport combien modeste, promouvoir la solidarité et la cohésion, l'élevage et l'agriculture au Burkina Faso. Notre association veut également œuvrer à donner la chance à tous les enfants burkinabè d'avoir accès à l'école et à un enseignement de qualité. Cela doit se réaliser dans un contexte de libre accès aux soins et aux médicaments. Sans être exhaustif, notre

s'est compter. Saluant le don de l'ASPD à l'endroit des Adjoints de sécurité, le maire, Basile Kaboré, a invité tous les acteurs de la vie associative à soutenir ceux-ci.

« Nous allons travailler de manière à ce que toutes les autres associations aient une

pensée vers tout ce qui contribuera au développement de notre pays » a-t-il conclu. Les autorités coutumières et religieuses ont salué l'action de l'ASPD de part leur présence à la cérémonie □

Fako SOMA (Stagiaire)

Discours du président de l'ASPD



association veut promouvoir l'épanouissement de tous les burkinabè et la valorisation du patrimoine culturel de notre pays.

Monsieur le ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité, patron de la présente cérémonie,

Vous avez devant vous des hommes et des femmes qui ont toujours su jouer avec patriotisme et dévouement leur rôle de citoyens responsables, qui veulent apporter leur pierre à l'édification de notre cher Faso. C'est pourquoi, nous voulons, pour commencer nos activités, apporter notre soutien aux Vo-

lontaires Adjoints De Sécurité, qui travaillent nuit et jours pour accompagner les burkinabè au quotidien. Nous savons tous comment il n'est pas aisé de traverser une route aux heures de pointes ici à Ouagadougou. C'est pourquoi nous avons trouvé des gilets, des panneaux de stops et des sifflets pour les accompagner dans leur noble mission. Ce dont est modeste, mais il est l'expression de notre cœur.

Nous n'allons pas faire l'épilogue des activités que nous avons planifiées, car notre présence effective sur le terrain et nos actes vont convaincre les populations burkinabè de notre bonne foi.

Nous disons un grand merci à tous ceux qui nous ont fait confiance. Merci au ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité qui a cru en nous et qui a accepté de faire le déplacement. Merci à tous les membres de l'Association qui ont accepté de mettre la main dans la poche pour les dons de ce soir. Merci au maire de l'arrondissement pour ses conseils et son soutien multiforme.

Nous invitons les uns et les autres à adhérer à notre association, pour qu'ensemble, nous accompagnions l'Etat pour le développement de notre cher Pays □

Je vous remercie !

Les caractéristiques d'un cœur sain

Nous vous publions en intégralité le sermon de l'Imam Mahmoud Ouédraogo donné le 28 mars 2014 à la grande mosquée sunnite. La pertinence du thème mérite qu'on s'y attarde et que chacun de nous face son auto-jugement avant le vrai jugement du Jour dernier.

Toutes nos louanges sont à Allah. Nous le louons, nous implorons son secours. Nous cherchons refuge auprès de Lui contre le mal de nos âmes et les conséquences de nos mauvaises actions. Celui qu'Allah guide, nul ne peut l'égarer et celui qu'il laisse dans l'égarement ne saura trouver de guide en dehors de lui. J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'être adoré si ce n'est Allah. Et j'atteste que Mohammad (Paix et salut de Dieu sur lui) est son envoyé. Que sa paix et sa grâce se déversent sur lui, sa sainte famille, ses fidèles compagnons et sur tous ceux qui suivront leurs exemples jusqu'au jour du jugement dernier.

Le sujet du présent sermon porte sur les caractéristiques d'un cœur sain en Islam.

Cher frères et sœurs dans la foi, on peut classer le cœur de l'homme en trois catégories : Un cœur sain, un cœur mort et un cœur malade.

Le cœur sain, c'est celui qui sera préservé du châtement d'Allah le jour de la résurrection. Allah dit à propos, je cite : « *Le jour où ni les biens ni les enfants ne seront d'aucune utilité, sauf celui qui vient vers Allah avec un cœur sain* ». Sourate la Consultation au verset 81.

Le cœur sain est celui qui fait de l'amour d'Allah et de son prophète sa première préoccupation. C'est un cœur qui, quand il aime, il aime que pour Allah. Et quand il déteste, il ne déteste que par Allah.

On dit qu'un cœur est mort, quand il ne connaît pas son Seigneur encore moins l'adorer. C'est un cœur qui trouve satisfaction dans la désobéissance d'Allah (gloire et pureté à lui). Le propriétaire d'un tel cœur n'accorde aucune priorité à la volonté d'Allah. Seul lui incombe la satisfaction de ses propres désirs. La religion vient au second plan. A ce propos, Allah, nous interpelle : « *N'as-tu pas vu celui qui prend sa passion pour sa divi-*

nité ».

Le cœur malade est ce cœur qui est à cheval entre le cœur sain et le cœur mort. Il lui arrive donc de désobéir à Allah, comme il lui arrive également de respecter les ordres d'Allah. C'est un cœur qui fonctionne selon les tempéraments. Tantôt il s'adonne au bien et devient du coup le plus tendre envers Dieu et envers Son appel. Tantôt il devient dur et se laisse aller dans des actes de désobéissance.

Pour éviter d'avoir un tel cœur, chaque croyant sincère dans sa foi, doit méditer, réfléchir et se demander : quelle est la voie pour que mon cœur devienne sain ? La réponse à cette question nous amène à énumérer les caractéristiques d'un cœur sain.

Premièrement, le cœur sain est sans cesse dans le rappel d'Allah. Le propriétaire d'un tel cœur ne trouve satisfaction que lorsqu'il est en adoration. Sa nourriture, est le rappel et l'obéissance à Allah. Aucun cœur ne s'est attendri pour Dieu sans que son porteur ne soit un pionnier dans la voie des bonnes œuvres, prêt à faire les actes de dévotion qui procurent l'agrément divin. Dès qu'on lui rappelle Allah, il s'en rappelle et dès qu'on l'éclaire, il s'éclaircit et devient clairvoyant. La tendresse n'a jamais pénétré un cœur sans que celui-ci ne s'apaise au souvenir et au rappel de Dieu et sans que la langue de son porteur ne devienne passionnée de gratitude vis-à-vis de Dieu.

Deuxièmement : le propriétaire d'un cœur sain n'a de cesse d'utiliser ses membres dans l'adoration d'Allah. Nul cœur ne s'est attendri pour Dieu sans que son porteur ne s'éloigne de la désobéissance à Dieu. Ainsi, le cœur tendre est un cœur qui s'emplit d'humilité devant la grandeur de Dieu et devant la crainte de Son courroux. Les membres du propriétaire d'un tel cœur ne connaissent pas la pa-

resse dans la recherche de l'agrément d'Allah. On retient ce hadith du prophète où il passait des nuits en prière à tel point que ses pieds se fendillaient. Quand on lui demanda pourquoi tant de souffrances alors que ses péchés passés et à venir sont pardonnés, il répondit : « *Ne vais-je pas être un serviteur reconnaissant* ».

Troisièmement : le cœur sain trouve toute une satisfaction pleine et entière dans la prière. Quand il entre en prière, rien ne peut perturber sa concentration. Après avoir entendu les versets du Saint Coran, le cœur d'une telle personne se transforme en une véritable terre fertile, humide, tendre et flexible prête à accueillir l'amour et l'obéissance à Dieu. Le prophète a dit à cet effet : « *Fait nous vivre à travers la prière, ô Bilal* ».

Quatrièmement : Pour le propriétaire d'un cœur sain, le temps a une valeur inestimable. Plus que de l'argent, son temps, c'est la vie. C'est pourquoi, chaque instant est utilisé à sa juste valeur pour avoir des bénédictions de la part d'Allah. Il ne se laisse pas aller dans des futilités. Il est toujours en quête de bonnes actions.

Cinquièmement : Le propriétaire d'un cœur sain, chers frères dans la foi, est plus préoccupé par la justesse des actes qu'il pose que par les actes eux-mêmes. Parce que l'essentiel en Islam, c'est moins la quantité des actes, que leur justesse. La justesse d'un acte dans notre religion se mesure par le fait que cet acte, non seulement est voué à Dieu seul, mais ensuite qu'il est conforme à l'enseignement du Prophète Mohammad (SAW). Dans ses œuvres, il est préoccupé par l'agrément de son acte. Celui qui a un cœur sain évite de tomber dans l'ostentation et dans la suffisance.

Sixièmement : Lorsque le propriétaire d'un cœur sain vient à rater une bonne action, il est plus triste que quand il s'agit des choses mondaines. Parce qu'il est convaincu que tout ce qui est lié à cette vie est éphémère. On peut citer par exemple, la prière en groupe. Quand une telle personne vient à manquer la prière en groupe, elle sait qu'elle a raté quelque chose de très précieux. Celui qui effectue la prière en groupe a 27 bénédictions, tandis que celui qui l'effectue seul n'a qu'une seule bénédiction. Celui qui a un cœur sain ne s'adonne jamais à ce commerce infructueux.

Septièmement : Pour le propriétaire d'un cœur sain, les affaires religieuses viennent longtemps avant celles de sa vie terrestre. La religion occupe une place primordiale dans son vécu quotidien. C'est pourquoi il ne se lasse pas de rechercher la science pour mieux adorer Allah. Selon Ali Ibn Abi Tâlib, (Qu'Allah l'agrée) a dit : « *Celui qui fait de la religion la première de ses préoccupations, Allah s'en chargera de la gestion de ses affaires mondaines. Celui qui améliore son intérieur, Allah s'en chargera de son extérieur. Celui qui améliore ses relations avec Allah, Allah améliorera ses relations avec ses semblables* ». D'après Abdallah Ibn Mas'oud, celui qui veut savoir s'il porte l'amour d'Allah dans son cœur, qu'il mesure son attachement au Coran. Parce que le Coran est la parole d'Allah.

Chers frères et sœurs, voici ainsi relaté quelques caractéristiques d'un cœur sain. Qu'Allah purifie nos cœurs. Toute personne qui se retrouve dans ces caractéristiques, qu'elle loue Allah et qu'Allah le préserve davantage. Quant à ceux dont les cœurs sont morts, on demande à Allah de revivifier les cœurs. Mais pour cela, il leur faut délaissé le suivi de leurs passions pour se conformer aux injonctions d'Allah. Quant à ceux dont les cœurs sont malades, qu'Allah guérisse leur cœur. Il leur faut pour cela se repentir d'un repentir sincère et se départir de tout acte de désobéissance à Allah. Qu'Allah nous assiste.

L'HEURE DU REPAS Prier ou manger ?

C'est une question qui taraude l'esprit de certaines personnes. Le repas servi et il est l'heure de la prière, que faut-il faire ?

Selon un Hadith clairement établi, Aïcha (qu'Allah l'agrée) dit : (...) J'ai entendu le Prophète Muhammad (psl) dire : « *Point de prière lorsque le repas est servi, ni lorsqu'on ressent un besoin pressant.* » Rapporté par (Sahîh Mouslim)

Les Savants ont établi à partir de ce Hadith qu'il est déconseillé (makroûh) d'accomplir la prière rituelle pendant que le repas est déjà servi. La même règle s'applique lorsqu'on ressent le besoin pressant de faire ses besoins quand l'heure de la prière sonne. Il est évident en effet que,

dans de telles conditions, il est difficile de prier avec toute la concentration et la dévotion requises.

La grande majorité des savants (dont ceux des quatre écoles les plus connues) est cependant d'avis que, malgré le fait que l'accomplissement de la salât soit déconseillé

dans ce genre de situations, si quelqu'un le fait quand même, sa prière sera valide (même si, selon certains, il est mieux de répéter cette salât par la suite); une minorité de savants (les dhôhirites) ont cependant émis l'opinion qu'une telle prière ne sera pas valide.

Il est à noter enfin que si l'heure prescrite pour la salât est sur le point de se terminer et qu'on risque de ne plus pouvoir prier à l'heure, il est beaucoup mieux de s'activer pour la prière avant toute chose.

Dieu est parfaitement savant !

AROUNAN.G

LA RESPONSABILITE ISLAMIQUE DU CHEF DE FAMILLE

Le cheikh Ismaël Derra tranche sur la question

Les organisateurs de la conférence dont le thème a porté sur le verset 66 de la sourate 6 du Saint Coran : « *Ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'il leur commande et faisant strictement ce qu'on leur ordonne* », ont estimé que la morale islamique est en déliquescence dans la société. Dans la plupart des familles, les gens ne sont musulmans que par le nom. Pour situer les responsabilités et inviter chacun à revoir sa copie, appel a été fait au jeune prédicateur populaire, Ismaël Derra. La conférence a eu lieu à Tanghin.



Ils sont venus massivement de tous les horizons de la cité Ouagalaise pour s'informer sur la question de l'éducation islamique de la famille. Le Cheikh Ismaël Derra entama son intervention sur le verset interpellateur de la sourate (L'interdiction 66V6) qui dit ceci : « *Ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'il leur commande et faisant strictement ce qu'on leur ordonne* ». Cette injonction divine met en garde les chefs de famille sur la responsabilité qu'ils ont vis à vis d'eux-mêmes et de leurs familles.

Dans la première partie de son intervention, le Cheikh s'est beaucoup appesanti sur les caractéristiques de l'enfer, histoire de permettre à chacun de prendre la mesure de la

situation. Le châtiment de Dieu est éternel et assez pénible. C'est une mauvaise destination qui comporte des endroits affreux et horribles. C'est une situation inéluctable à condition de s'adonner à Dieu dans la bien-faisance, dit-il. C'est un purgatoire pour toute personne ayant une mauvaise conduite et errant dans la débauche et l'abandon des pratiques de l'Islam. Le châtiment de Dieu est une réalité, qui est un endroit aussi odieux dont seul Dieu connaît les limites de ses profondeurs.

Après avoir retenu l'attention des musulmans sur les réalités et différents aspects du châtiment divin, le Cheikh aborda la question qui doit permettre à tout un chacun d'éviter ce lieu affreux et détestable. En d'autres termes, l'éducation de la famille entière doit se faire sur des valeurs islamiques. L'obligation, tel que le précise le verset, in-

combe en premier lieu au chef de famille, qui doit être celui qui donne l'exemple aux autres membres, en s'acquittant des devoirs que Dieu lui a assignés, comme les cinq prières prescrites, le jeûne du mois de ramadan, le prélèvement de l'aumône et enfin le pèlerinage à la Mecque. En dehors ces prescriptions, il y a qu'il faut assister les gens dans la bonté. Faire ce qui est bien et ordonner la justice d'autant plus qu'il faut blâmer le mal et le repousser pour toujours. Tout responsable doit refléter, assumer pleinement ce rôle.

Le Cheikh Derra appuie ses arguments par le propos du prophète (psl) qui stipule ceci : « *Vous êtes tous des bergers et on demandera compte à tout berger de la gestion de sa bergerie* ». Le chef de famille doit mettre en exécution les enseignements du Coran et de la vie du prophète (psl) en pratique et

veiller à ce que les autres membres de sa famille puissent en faire autant.

Le Cheikh s'est étendu en long et en large sur l'importance de s'accrocher aux valeurs du Coran et de la Sunna. Rester ferme au credo de l'unicité divine et veiller à ce que femmes et enfants en fassent de même. Avant la fin de son exposé, le Cheikh a énuméré de nombreux moyens devant permettre aux chefs de famille de se prémunir de l'enfer de même que leur famille □

Reportage/ AROUNAN. G

CERFI

Désormais une section à Bagaré

Le 06 février 2014, avec la bénédiction de la coordination provinciale du Passoré, les fonctionnaires du département de Bagaré ont mis en place une représentation du CERFI (Cercle d'études de recherche et de formation Islamiques). Cette nécessité de se retrouver, de se connaître, a pour objectif de raffermir la foi de chacun.

Les musulmans fonctionnaires sont venus nombreux pour l'occasion. A l'ordre du jour de cette rencontre, installation d'une section du Cerfi à Bagaré, mise en place d'un programme d'activités et divers. Ainsi séance tenante, un bureau a été mis en place. Motivé par la formation de ses membres et partant des musulmans de toute la zone, un programme d'activités a été décidé de commun accord.

Bureau :

Secrétaire général : Ouédraogo Soumaila

Secrétaire général adjoint : Sana Soumaila

Trésorier : Zorom Inoussa

Responsable à l'information : Bella Moussa

Responsable à la mobilisation féminine : Dianda Korotoumou

Responsable à la formation : Younga Amidou

Responsable à l'organisation : Traoré Séni

Responsable chargé des relations extérieures : Nana Moumouni □

Par Moumouni NANA



OMAR IBN ABDELAZIZ

Le cinquième calife bien guidé de l'Islam

Après le règne des quatre califes, bien guidés, l'ère islamique mis une assez longue période pour connaître le règne d'un calife droit, rigoureux sur sa gestion et épris d'un sens élevé de la justice. Omar Ibn Abdelaziz, c'est lui qu'il s'agit, fut le huitième calife omeyyade et le cinquième des califes « bien dirigés » de l'Islam. Il est né en 680 ou en 682 (l'an 61 du calendrier musulman) à Médine, et mort à Damas l'an 720 (an 102 de l'hégire). Il est l'arrière-petit-fils de Umar Ibn Al-Khatāab, deuxième calife dit bien guidé. Des sources rapportent que lors du règne de Umar Ibn Al-Khatāab, pendant une de ses sorties nocturnes afin d'enquêter sur l'état de son peuple, il aperçoit une laitière qui refuse de vendre du lait frelaté comme le lui ordonne sa mère. Peu après, il convoque la jeune fille et sa mère et leur fait savoir ce qu'il entend. En récompense, il offre à la jeune fille d'épouser son fils Aim. Elle accepte, et de cette union naît Laylā, mère de Umar Ibn Abd Al-Azīz. Quant à son père, Abd Al-Azīz, il est respectivement le fils et le frère des califes omeyyades Marwān I^{er} et Abd Al-Malik. Découvrons la vie de ce grand calife.

Sa jeunesse

Umar grandit à Médine. À la mort de son père, il est rappelé à Damas par le calife Abd Al-Malik, qui le marie à sa fille Fātīma. Sous Al-Walīd I^{er}, Umar est nommé gouverneur de Médine. Contrairement à la majorité des gouverneurs, il forme un conseil avec lequel il administre la province. Son mandat est si remarquable qu'il n'y a pratiquement plus de plaintes envoyées à Damas. Sa réputation se répand à travers le Califat, si bien que de nombreux réfugiés affluent d'Irak pour fuir les exactions et les brutalités d'Al-adjadj ibn Yūsuf Aaqafiy. Ce dernier, furieux d'apprendre cette nouvelle, incite Al-Walīd I^{er} à révoquer Umar de son poste. Le calife finit par céder à la demande d'Al-adjadj, au grand dam de la population de Médine. Le successeur d'Al-Walīd I^{er}, Sulaymān, approuvant son cousin Umar, qui continue à vivre à Médine, finit par le désigner comme successeur. Umar, peu intéressé, n'accepte qu'à contrecœur de devenir calife, après avoir vainement tenté de dissuader Sulaymān.

Nomination d'Omar Ibn Abdelaziz

À la fin de son règne vers l'année 717 (an 99 du calendrier musulman) Sulayman tomba malade. Sous le conseil du savant Rajē Elkindi il désigna dans son testament Omar comme successeur. Dès que ce dernier a appris qu'il est devenu le calife, il alla à la mosquée des omeyyades de Damas et tout ému il prononça son premier discours. « *Que celui qui veut devenir calife et me libérer de ce fardeau le devienne* » cria-t-il. Mais tout les gens présent à la mosquée le clamaient. Ils l'aimaient comme jamais des sujets n'aimaient leur roi. C'était la lueur d'une nouvelle ère qui s'annonçait, un rayon de soleil qui éclairerait leurs chemins et qui renouerait avec la justice qu'auraient reconnu les gens pendant le règne des califes « bien dirigés ». Ce jour là Omar, le prince omeyyade très riche, qui a passé toute sa jeunesse dans le luxe va se métamorphoser. Ce jour là on a offert la vie à Omar, on lui a offert le pouvoir et la richesse : il devient le maître d'un empire qui s'étendait sur les quatre coins du monde de l'Espagne au Pakistan passant par L'Afrique du nord, la Syrie la Palestine

la péninsule Arabique et l'Iran mais ce jour là Omar décida de refuser le luxe, décida de vivre comme un mystique, un moine, tout en restant un homme d'action qui agit pour le bien de ses sujets et qui passe tout son temps à résoudre leurs tracas.

Califat

À son arrivée, il commença alors par rendre à la caisse de l'empire tout l'argent qu'il possédait, tous ses vêtements de luxe, tous les bijoux de sa femme. Il quitta le palais royal pour habiter dans une petite chambre comme celle où vivaient les pauvres et les veuves de son empire. Dès le premier jour de son règne il commença par changer les gouverneurs injustes et déposséder toute la famille royale des biens qu'elle a acquit injustement. Il rendit ainsi tout ces biens à leurs propriétaires. Un jour l'un de ces anciens gouverneurs (Ibn Al-Mouhaleb) rendit visite à Omar et lui apporta des cadeaux de valeurs inestimable, croyant qu'il gagnerait ainsi le coeur du roi, mais ce dernier prend tout ces cadeaux les mets dans la caisse de l'empire et le questionna sur l'origine de cet argent: Ce calife a toujours voulu combattre la corruption au sein de son empire. Ibn Abdelaziz et dès son arrivé au pouvoir a éradiqué les privilèges en commençant par sa famille. Chaque citoyen de l'empire, qu'il soit prince ou paysan, pauvre ou riche, a les mêmes droits et les mêmes devoirs. Les actions sociales, du calife omeyyade étaient multiples. Il ordonna les constructions d'autoberges gratuites tout le long des routes. Il ordonna ses gouverneurs de subvenir aux besoins des pauvres et ceci en donnant à chaque personne un salaire qui lui permettrait de vivre dignement. Il construit des centres de soin et paya pour chaque personne non voyante et chaque malade de l'empire une personne qui l'aiderait dans le quotidien. Pendant ces deux années de règne les riches de l'empire ne pouvaient plus trouver de pauvres pour leurs donner l'aumône, une telle justice sociale était possible dans cet empire très riche qui s'étendait sur les quatre continents. Il fallait juste un Omar, un homme qui pense aux plus démunis à ces gens qui peuvent tant donner s'ils ont la chance d'être aidés. Un jour raconte sa femme Fatima je suis rentré dans la chambre du calife alors je l'ai vu en train de

pleurer je lui ai demandé qu'est ce qui n'allait pas il répondit alors : « Fatima j'ai eu la responsabilité de gouverner le peuple du prophète Mohammed (que la bénédiction et la paix soient sur lui), j'ai songé alors au pauvre affamé, au malade perdu, à celui qui ne possède rien, à celui qui est injustement traité, à l'étranger, au prisonnier, au pauvre qui possède une grande famille, je me suis rappelé que Dieu me questionnera sur tous ces individus et que celui qui défendrait leurs intérêts était le prophète que la bénédiction et la paix soient sur lui. J'ai eu peur que je n'aurai aucun argument devant lui, je suis devenu triste et j'ai pleuré ». Omar Ibn Abdelaziz était Généreux, humble, pieux, comme l'affirmait tout ceux qui l'ont côtoyé. Il a agit aussi pour créer une société de savoir. Il ordonna que tous les savants soient gracieusement payés pour qu'ils se consacrent entièrement à leurs messages. Il donna des aides à tous ceux qui partaient en quête du savoir. Il proposa sous le conseil des oulémas de rassembler les Hadiths (paroles du prophète que la bénédiction et la paix soient sur lui) de peur qu'ils ne disparaissent ou qu'ils subissent des modifications. Il a voulu une société de savoir, pieuse où les riches et pauvres vivaient en harmonie.

Il donnait toujours l'exemple: Omar, qui pouvait dormir dans la soie, se couvrir d'or et manger les délices du monde, a décidé de vivre simplement, il mangeait du pain, des légumes, il avait deux vêtements simples et vivait dans une chambre. Il a voulu ainsi renouer avec le temps du prophète et des califes « bien dirigés ». Il montra aussi à ses sujets que de peu on pouvait vivre mais aussi que de peu on pouvait agir pour le bien de l'humanité. Omar et sans qu'il se rende compte était un vrai démocrate. Les

premiers jours de son règne il envoya des lettres aux oulémas les plus pieux de l'empire demandant leurs conseils. Il constitua ainsi une assemblée de dix savants qu'il consulta avant chaque action. Rares sont les rois aussi puissants qui prenaient compte des avis des savants et de leurs sujets. En effet et dans plusieurs de ses discours Omar affirmait qu'il n'était qu'une simple personne – lui le grand calife- qu'il pouvait se tromper et perdre le droit chemin. Il rajoutait que c'était du devoir de ces sujets de le conseiller et de le guider. C'était le principe fondateur de l'islam qui est Achoura qui l'animait. Encore une fois la justice de ce calife voulait que tous les « citoyens » soient impliqués dans le progrès et la réussite de la société. Il est devenu le symbole de la justice, de la bonté et de l'humilité. Tout l'empire musulman a respiré le bonheur, la joie et l'harmonie pendant son règne de deux ans et demi. Il renoua avec l'époque du prophète que la bénédiction et la paix soient sur lui et des califes « bien dirigés », et il donna l'espoir d'un monde meilleur.

Mort

Peu apprécié par la noblesse en raison de ses réformes en faveur du peuple, Umar serait mort empoisonné, ses opposants ayant soudoyé un servent afin qu'il mette du poison dans un repas. Sur son lit de mort, il apprend la nouvelle, gracie le coupable et met l'argent qu'il reçoit du paiement punitif dans le trésor public. Il meurt à Alep, probablement le 10 février 720. Son cousin Yazīd II, autre fils de Abd Al-Malik, lui succède.

Rassemblés par O.T

SAVANE
FINISARL

103.4

L'ENGAGEMENT POLITIQUE DU MUSULMAN

Ne pas perdre de vue l'essentiel

Les remous de ces derniers temps dans le landerneau politique ont fait tache d'huile dans le pays des Hommes dits intègres. L'on a constaté à quel point le commun des Burkinabè est intéressé à la chose politique. Jadis réservé à une certaine classe, désormais, nul ne veut se laisser conter la donne politique. Les musulmans, jeunes comme adultes, aujourd'hui plus qu'hier, ne se font pas prier pour montrer qu'ils sont pieds joints dans le combat politique. On a pu l'expérimenter lors des marches et contre-marches organisées par les partis politiques ces derniers temps. Ils se sont certainement approprié ce dicton qui dit que nul ne peut échapper à la politique, car même si on ne la fait pas, c'est elle qui va nous faire. Qu'à cela ne tienne, le musulman en politique, reste toujours musulman. Il ne doit pas perdre de vue les principes et valeurs de l'Islam.

La politique, sous nos tropiques, on le sait, est encore un jeu de dupes. Ils sont peu ceux qui y vont pour l'INTERET GENERAL. L'histoire récente et même lointaine le démontre assez précisément. Les uns et les autres ont du mal à aller au-delà de leurs intérêts égoïstes. La politique chez nous, c'est le lieu de la démagogie par excellence. Le mensonge est encore, malheureusement une stratégie politique.

Les injures et autres invectives ont encore pignon sur rue. Et c'est peu dire. Cette triste réalité, le musulman qui s'engage en politique se doit de la savoir. Dans son adhésion politique, il est obligatoire pour lui de prendre la bonne mesure de la situation. C'est dire, qu'il faut éviter de s'aligner derrière un individu qui ne prendra

guère en compte les affaires de la masse. Quel que soit le parti politique auquel il est militant, le musulman doit s'astreindre à bien jouer son rôle. Celui de défendre la vérité, notamment le bien-être social et la justice. Le musulman est musulman partout. En politique comme à la mosquée. Il ne pourrait prétexter de la politique pour se dérober de l'obligation à la vérité, à la justice. Il est véridique où qu'il soit. Parce que la vérité conduit au bien et le bien conduit au paradis. Il doit éviter le mensonge parce qu'il conduit au mal et le mal conduit en enfer.

L'Islam exige au musulman de prôner les valeurs morales et la justice. Il ne peut se permettre le double langage.

La substance humaine et sociale de l'Islam dans sa justice doit s'exercer partout et en

tout temps. La crainte de Dieu doit être omniprésente et constante. Dieu nous dit dans le Coran : « *Ne sais-tu pas qu'Allah sait ce qui se passe dans les cieux comme sur la terre ? Nul aparté à trois dont il ne soit le quatrième, ni à cinq dont il ne soit le sixième ; il n'est de réunion plus ou moins nombreuse sans qu'il ne soit avec ses participants où qu'ils se retrouvent, puis il leur rappellera quelles étaient leurs œuvres au jour du jugement, car Dieu est Omniscient !* ». Coran 58V7

Chers musulmans, ce verset qui désigne la parole du Dieu Tout-puissant exige que nous fassions la campagne de la vertu à la surface de la terre. Le musulman ne doit craindre qu'Allah ; il fait le bien pour lui. Le musulman ne doit pas faire partie de ceux qui sèment le désordre sur la terre.

Avoir des appartenances sociales, associatives et politiques relève du choix discrétionnaire de tout citoyen et il est libre dans ses choix et engagements. Il ne faut cependant pas perdre de vue que dès qu'on s'engage pour une entreprise quelconque, il y a le droit divin qu'il faut impérativement respecter.

Ce droit est de suivre la voie de la vérité afin de construire un monde meilleur dans la reconnaissance d'Allah.

En définitive, c'est dire aux musulmans de toujours prendre pour directive les exigences du Coran et de la Sunna du noble prophète (psl). L'on n'a guère besoin de vivre dans un état Islamique pour appliquer la loi de l'Islam, car la Charia commence par soi-même.

Bien qu'étant militant d'un parti, refusons la corruption, le vol, le mensonge, les inégalités sociales et autres méfaits. Le musulman, tel que le prônent le Coran et la tradition, se doit d'être un modèle partout où il se trouve.

Quand il entreprend un acte, il l'accomplit avec perfection. C'est en cela qu'il pourra impacter positivement ses semblables. Il doit toujours se montrer intransigeant sur des directives qui ne prennent pas en compte l'intérêt général ou qui violeraient le droit des individus.

Puisse Allah nous assister dans nos actions de tous les jours ! □

AROUNAN GUIGMA

Culture

L'AMOUR DU PROCHAIN

Un moyen pour avoir le paradis

Ce n'est un secret pour personne. Des maux qui minent la vie des musulmans de nos jours, on compte en bonne place l'individualisme. Se sacrifier pour les autres, tel que le faisaient le prophète et ses compagnons, est aujourd'hui presque inexistant. Des versets et des hadiths nous le rappellent sans cesse. Malheureusement des actions tardent encore à venir. Et pourtant, « vous ne serez véritablement croyant si vous n'aimez pas pour votre frère ce que vous aimez pour vous-mêmes », nous a dit le prophète Mohammad (Paix et Salut de Dieu sur lui).

Si nous promenons notre regard à travers la société, il y a de quoi s'en mordre le doigt et de se poser la question sur la réalité de l'amour d'autrui prôné par le Coran et le prophète (PSL). Une société où chacun n'a de préoccupation que pour sa propre personne ne peut jamais atteindre l'équilibre, chose indispensable pour une vraie cohésion. C'est pourquoi l'Islam n'a de cesse d'éduquer ses adeptes à l'amour du prochain. L'Islam, tel que enseigné par le prophète, est celui où le musulman a le don du sacrifice dans son sang. Très souvent, il étanche la soif d'autrui tout en mourant de soif. D'ailleurs, « *N'est pas des nôtres celui qui dort le ventre plein pendant que son voisin meurt de faim* », a dit clairement notre prophète. Allah dans le Coran à la sourate 59 verset 9 dit : « *Ils donnent la préférence aux autres, fussent-ils eux-mêmes dans la gêne. Bien heureux sont ceux qui se gardent de l'avarice* ».

On a comme l'impression que cette injonction et ses semblables sont dépassées. Beau-

coup de gens n'en ont cure. C'est déplorable. Un grand arbre vit le jour et produit beaucoup de fruits pour que les musulmans en consomment et soient à l'image de cet arbre et surtout qu'ils l'entretiennent. Le prophète (psl) fut cet arbre, il légua ses enseignements et sa vie aux musulmans pour qu'ils en fassent bon usage. Ses compagnons et les prédécesseurs ont respecté et entretenu son idéal. Mais les musulmans contemporains laissent pourrir ces fruits et ils ont même abandonné l'arbre au profit d'autres personnes qui en tirent profit.

La fraternité et l'amour d'autrui enseignés par le Coran et le prophète sont devenus des valeurs de l'histoire. A l'époque du prophète (psl), toutes les personnes vivant avec lui et à sa proximité ont profité largement de sa noblesse, de sa générosité et de sa justice. Ces compagnons ont tous rendu leur société prospère et vivable. Dans la conspiration des ennemis contre le prophète, ces derniers décidèrent de le contraindre définitivement au silence. Le prophète eut vent

de cette décision, à son tour, il décida de quitter la Mecque sous l'ordre de Dieu. Il devait trouver quelqu'un pour prendre sa place sur son lit parce qu'il voulait que sa sortie passe inaperçue. Ce fut son jeune cousin Ali qui consentit à sa demande et le substitua sur son lit tout en offrant sa vie pour la défense d'une cause juste.

La bataille de Yarmouk a mis en exergue la grandeur des compagnons du prophète Mohammed (psl), quant à leur compréhension de l'Islam sur la question de l'amour d'autrui. On nous compte très souvent ce récit qui ne manque pas de charme. Au cours de cette bataille, un homme du nom de Houzaifa Al Adawi, partit à la recherche de l'un de ses cousins. Il emporta de l'eau avec lui dans l'espoir de le désaltérer s'il le trouvait toujours vivant. Quand il le retrouva, il lui demanda « *veux-tu boire ?* ». Il lui fit signe que oui. Non loin de son cousin, il y avait un autre homme qui gémissait. Son cousin lui fit signe d'aller vers ce dernier et il s'exécuta ; arrivé là-bas, il reconnut cette

personne, c'était Hicham Ben el As. « *Veux-tu boire, l'interrogea-t-il* » ? Un autre, l'ayant entendu, poussa un cri. Hicham lui fit signe d'aller à lui, ce qu'il fit et quand il arriva à celui-ci, cet homme était déjà mort. Il revint à Hicham qui était lui aussi mort ; il continua vers son cousin qui avait été passé à son tour. L'histoire de l'Islam nous rapporte le récit de 30 personnes ayant pris part à une réunion pendant une nuit chez un certain Abou Hassan Al Antaki. A l'heure du dîner, il se rendit compte que le nombre de morceau de pain était insuffisant pour les trente personnes. Ils décidèrent de couper le pain et d'éteindre la lampe afin de manger. A la fin du repas, le pain n'avait pas été touché, car chaque convive voulait laisser sa part à son voisin.

Si les musulmans du Burkina Faso mettaient en pratique l'esprit d'amour d'autrui qui animait ces premiers musulmans, on arriverait à bout, un tant soit peu, de la pauvreté et des inégalités sociales.

En guise de conclusion, si nous changeons notre approche à l'endroit des gens qui nous entourent, ce changement suppose qu'on devienne altruiste et qu'on ait l'amour d'autrui en soi, notamment pour nos voisins, notre famille, nos parents, nos frères en Islam, nos frères dans l'humanité. Puisse Allah nous faciliter la compréhension ! □

AROUNAN.G

ISLAM

Les sources de la preuve !

La preuve ou le dalil est ce qui permet d'arriver à un règlement recherché, par l'observation intellectuelle. C'est le fondement de toute pratique religieuse. Autrement dit le musulman ne devrait ou ne saurait s'engager dans l'accomplissement d'une pratique sans questionner l'une des deux sources de la législation sur la licéité ou non de l'acte dont il s'apprête à poser. Le Coran et la Sunna. Mais aux côtés de ces preuves traditionnelles, l'on compte également le consensus, et l'analogie. Dans un monde où l'Islam se démarque aussi par sa forme plurielle et pluraliste, le musulman devait avoir ce réflexe de toujours se référer à la règle de droit, pour ne pas rendre vaine son œuvre. L'effort d'interprétation (ijtihad) ne peut s'effectuer qu'à partir d'une preuve textuelle, car la législation ne peut pas reposer uniquement sur la réflexion. Et les preuves textuelles nécessitent des capacités intellectuelles et de réflexion afin de les comprendre. C'est pourquoi, dans une démarche purement jurisprudentiel, nous vous proposons un rappel succinct des principes et règles de ces quatre sources de loi en Islam.

Bien avant de rentrer dans le vif du sujet, il est important d'établir l'ordre de la prise en compte des preuves dans la législation islamique. L'Envoyé de Dieu -salla Allahu 'alayhi wa salam- à dit à Mou'adh -qu'Allah l'agrée- quand il l'a expédié au Yémen : « A quoi réfèrerez-vous dans vos jugements? ».

- "Au Livre de Dieu".

- "Et si tu n'y trouves pas ce que tu cherches?".

- "Je me référerai donc à la Sunna de l'Envoyé de Dieu".

- "Et si tu n'y trouves pas ce que tu veux?".

- "Je me référerai donc à mon opinion".

L'Envoyé de Dieu (paix et bénédiction de Dieu sur lui) lui tapa alors sur la poitrine, en disant : "Que la louange soit à Dieu qui a guidé le messenger de l'Envoyé de Dieu à ce qui satisfait l'Envoyé de Dieu ». Abou Dawoud.

Ibn Qayyim -qu'Allah lui fasse Miséricorde- a dit : « 'Omar a dit à Shurayh -qu'Allah les agrée- : « Recherche ce qui t'apparaît clairement du Coran, et ne pose alors pas de question à quelqu'un à ce sujet. Et ce qui ne t'apparaît pas du Coran, suis à son sujet les Hadiths du Messenger de Dieu. Et ce qui ne t'apparaît pas des Hadiths, fais un effort de raisonnement personnel ».

Le Coran, la Sunna, comme Ijma' des Sahabah (consensus des compagnons), et Qiyâs (déduction analogique) sont les quatre sources de l'Islam, qui sont acceptés par la quasi-totalité des érudits.

a) Le Coran

Première source en Islam, le Coran est la parole exclusive d'Allah (SWA). Première source, la croyance à tout ce qu'il contient comme message relève des piliers de la foi du musulman.

b) La sunna

Le terme [As-sounna] a plusieurs fois été cité dans les hadiths. Mais à l'origine, elle signifie la règle de conduite et la voie. Du point de vue de la religion, elle désigne tout ce que le Prophète -salla Allahu

'alayhi wa salam- a donné comme ordre, interdit et conseil par la parole ou l'acte tant que cela n'est pas mentionné par le Coran. Ainsi, en parlant des sources législatives, nous dirons : Le Livre et la Sunnah. C'est-à-dire le Coran et le hadith.

On peut évaluer entre 2000 et 3000 le nombre de Hadiths traitant de droit.

Les hadiths faibles

Dans l'histoire de la religion, plusieurs paroles ont été attribuées, à tort au prophète, soit par inadvertance, soit de façon volontaire. A priori, aucune pratique religieuse ne doit avoir pour source un hadith faible. Mais toutefois, si certaines conditions sont remplies, il est toléré l'usage d'un hadith faible.

Les conditions à remplir pour qu'il soit permis de se baser sur des Hadiths faibles sont de trois sortes :

- Il y a une unanimité sur ceci : le plus faible ne doit pas être le plus fort. Ceci exclue les hadiths individuellement collectionnés par les menteurs ou ceux accusés de mensonge, et ceux qui font des erreurs scandaleuses.

- Qu'il y est pour cela une base légale générale. Ceci exclue ce qui est inventé et qui n'a pas de base légale de départ.

- Que l'un ne pense pas, pendant que l'utilisant comme fondement de base, qu'il a été établi comme vrai. Ceci est dans l'ordre de ne pas attribuer au Prophète des mots qu'il n'a pas dits.

c) Le consensus – [Al-Ijma']

C'est l'unanimité des savants sur une question de jurisprudence après la mort du Prophète -salla Allahu 'alayhi wa salam-.

Allah le Très-Haut a dit : « Celui qui suivra une autre route que celle des Croyants, Nous le chargerons de ce dont il s'est chargé. Nous lui ferons affronter la Géhenne, et quel détestable devenir » (Sourate 4, verset 115).

Il obéit à des règles très strictes :

Le principe de conformité : bien entendu, s'appuyant sur les deux premières sources (Coran et Sunna), il ne peut être

en contradiction avec elles.

Le principe d'unanimité : une seule voix autorisée suffit pour rompre un

Consensus au moment de sa formulation.

Le Principe d'irrévocabilité : une fois celui-ci exprimé, on ne peut revenir sur le consensus explicite.

d) L'analogie [Al-Qiyaç]

C'est la liaison du statut d'un point où il n'y a pas de texte par un autre où il y a un texte, du fait de leur ressemblance.

La signification linguistique de Qiyâs est la mesure. En tant que terme juridique Qiyâs est le prolongement d'une décision du Shah d'un cas d'origine à un nouveau cas en raison de l'équivalence des causes sous-jacentes ('ila). Exemple de Qiyâs :

« Ô vous qui avez cru! Quand on appelle à la Salat du jour du Vendredi, accourez à l'invocation d'Allah et laissez tout négoce. Cela est bien meilleur pour vous, si vous saviez! Puis quand la Salat est achevée, dispersez-vous sur la terre, et recherchez [quelque effet] de la grâce d'Allah, et invoquez beaucoup Allah afin que vous réussissiez. » (Sourate 62, verset 9-10)

Le verset mentionne que, lorsque l'appel à la prière est fait, on doit se dégager de tout commerce mondain. Le verset ne mentionne pas l'arrêt d'actes comme manger, se reposer, ou autre différent de la conduite des affaires. Le verset mentionne que lorsque la prière est terminée, dispersez-vous et demandez la grâce d'Allah. Cela signifie qu'il ya une raison de quitter le commerce, car le cas échéant, nous serions préoccupés et nous oublierions la prière.

L'application de Qiyâs pour cet exemple serait pour toute autre activité en dehors du commerce. Par conséquent, travailler, jouer, manger, etc sont interdits durant le temps de Juma'a parce que toutes ces activités empêchent les musulmans d'accomplir la prière de Juma'a.

Le Dalil est le Coran et la Sunna, car le Qiyâs doit se faire sur la base d'un verset ou d'un hadith. Lorsqu'un texte mentionne une raison pour une règle, l'exten-

sion de cette règle à toute question ayant la même raison, est considérée comme une autre application pour le texte du verset ou du hadith. Il existe des directives et des exigences spécifiques pour le Qiyâs dans les livres de Ousul al fiqh. Parmi ces directives est qu'il ne devrait y avoir aucune décision existante dans le Coran, la Sunna, et le Ijma' comme Sahabah -qu'Allah les agrée- pour le nouveau cas à juger.

Exemple :

Est-ce que la femme doit enlever le vernis à ongles avant d'effectuer le Wudhu (ablution) ?

Certains prétendent qu'elle n'a pas à enlever le vernis à ongles pour faire le Wudhu, et ils le justifient en faisant le Qiyâs sur la performance du Masah (l'esuyage sur les chaussettes).

Le Qiyâs ne peut pas être effectuée dans cette situation parce que le verset concernant le Wudhu affirme explicitement l'ordre de laver toutes les parties des mains, et le vernis empêche l'eau d'atteindre les ongles. Dans le cas du Masah (massage sur les chaussettes), le texte n'est pas présenté avec une raison légale et ne peut être étendu à d'autres choses.

Ainsi, le Qiyâs ne peut être pratiquée pour ce cas.

Parmi les autres conditions requises pour le Qiyâs sont que la règle d'origine doit provenir du Coran, de la Sunna, et du Ijma' comme Sahabah -qu'Allah les agrée- et pas d'un autre Qiyâs.

En outre, les textes du Coran, la Sunna, et Ijma' Sahabah -qu'Allah les agrée- que doit la justification de la décision. Nous ne pouvons pas utiliser notre intellect pour arriver à une cause.

Après cet exposé, l'on retiendra que le musulman doit faire l'effort de baser ces actes d'adoration sur une « preuve ». Plus on est cramponné à la preuve, rarement on tombe dans les innovations religieuses, lesquelles nous ont été défendues par l'Envoyé de Dieu (SAW). Puisse Allah nous faciliter la compréhension □

Rassemblés par Ousmane
TIENDREBEOGO

ARAHMA LAAFIA

Bientôt une fédération des associations islamiques pour une caravane médicale et sociale

Le président de la FACEM-B, en la personne d'El hadj Alassane Kouanda et ARAHMA LAAFIA sont les principaux promoteurs d'une structure capable de répondre aux besoins sanitaires et médicaux des populations au Burkina Faso. En cela, ils ont décidé de lancer une caravane médicale et sociale. Pour ce faire, une fédération des associations islamiques sera mise en place.

Des rencontres préparatoires et autres séances ont été tenues sous l'égide du président Kouanda afin que, les jours à venir, les populations du Burkina Faso puissent bénéficier des services de ARAHMA LAAFIA, dans des volets très variés de la santé. Cette caravane médicale va sillonner les différentes villes du Burkina Faso dans le but de leur apporter des soins nécessaires. C'est une caravane qui sera à proximité des populations. Cet homme d'affaires infatigable, président de la FACEM-B (Fondation des acteurs économiques musulmans au Burkina Faso), est connu du milieu des affaires et du milieu des musulmans. Après avoir constaté la précarité sanitaire de nos populations et le besoin croissant des malades, manquant du minimum pour se soigner, El hadj Kouanda Alassane, dans sa vision, est à l'origine de cette initiative.

Pour ce faire, Il fait appel à une association « ARAHMA » de jeunes médecins et infirmiers évoluant déjà dans le domaine de la santé et le journal « *le vrai visage de l'Islam* ». Ces trois structures, sous sa super-



vision, convinrent de travailler ensemble afin de pouvoir établir les jalons de cette grande association dénommée désormais ARAMA LAAFIA. Ce projet sera piloté

par la fédération des associations Islamiques et autres associations se reconnaissant dans les statuts et règlement intérieur de ARAHMA LAAFIA.

D'autres rencontres sont en vue pour le lancement de ARAHMA LAAFIA et le début de ses activités □

A.G



De la bonne nouvelle !

Par la grâce d'Allah, désormais, vous pouvez consulter votre mensuel d'information Islamique "le vrai visage de l'Islam" sur votre site favori :

WWW.BISSMILLAHI-BF.ORG/

Ensemble pour un Islam décomplexé au Burkina Faso

Les fidèles musulmans de Kindibo, village de la commune rurale de Tougo situé à quelques encablures de Gourcy, la capitale du Zandoma, ont désormais une mosquée de vendredi. L'inauguration dudit édifice est intervenue le vendredi 14 mars dernier. En rappel, ce lieu de culte est un don de El hadj Abdul Karim Ouédraogo, homme d'affaires et fils de la localité. C'était en présence d'un grand nombre d'invités de différents rangs venus de divers horizons ainsi que de la forte présence des fils et filles de Kindibo sans exception.

Par EHLS

La cérémonie d'inauguration de la mosquée de vendredi a été placée sous la présidence de sa majesté Naaba Kiba Roi du Yatenga et le parrainage de l'Ambassadeur du royaume d'Arabie Saoudite au Burkina qui ont tous fait le déplacement de Kindibo. Etaient également présents, le gouverneur de la région du Nord, El Hadj Khalil Bara et biens d'autres personnalités. Comme il est de coutume, c'est avec la série d'allocutions que la cérémonie a démarré puis s'en est suivi la coupure du ruban pour permettre aux fidèles d'entrer dans l'enceinte de la maison de Dieu pour y célébrer la toute première grande prière du vendredi. C'est au Dr Mohammad Kindo que l'honneur a été fait d'officialier cette prière inaugurale et de faire le sermon. Quant à ceux qui ont livré des messages, outre le donateur, Abdoul Karim Ouédraogo dit « Karim Dhilma » on peut citer pêle-mêle Dr Kindo au titre des Ulémas et savants musulmans, l'imam de Kindibo, le président du comité d'organisation, Sam Issaka, le chef de Kindibo, le président de la Fédération des associations islamiques du Burkina, El Hadj Adama Nikiéma et sa majesté Naaba Kiba. Le donateur a prêché pour le rassemblement, la solidarité et l'entente entre tous les fils au-

VILLAGE DE KINDIBO DANS LE GOURCY

Un fils fait don d'une mosquée de vendredi



Abdul Karim Ouédraogo, le donateur.

tour de ce symbole qu'est la mosquée. Il a laissé entendre que cette mosquée qu'il offre devrait unir et non diviser les musulmans qui ont en partage les mêmes valeurs cardinales et constituent une unique communauté aux yeux de l'Islam. A sa suite, tous les intervenants n'ont pas manqué d'appeler à la cohésion sociale entre fidèles musulmans mais aussi entre tous les habitants de la localité sans distinction. Après la prière du vendredi, la population et les invités se sont retrouvés à différents endroits pour partager un repas offert par le donateur. C'est après quoi que les différentes délégations ont repris le chemin du retour sous le vrombissement et les klaxons des cars et autres véhicules des particuliers qui avaient convoyé une foule des grands jours à Kindibo. Il n'y a plus que l'évocation de Dieu qui était sur toutes les lèvres. Al Hamdoulilahi, par la grâce d'ALLAH, la fête fut belle ! □



D'imminentes personnalités à la cérémonie d'ouverture de la mosquée de vendredi de Kindibo.

Propos après la cérémonie

Le donateur (Abdoul Karim O.)

« J'ai toujours caressé le rêve de réaliser un lieu commun et surtout un lieu de prière. Si dans une localité, les habitants sont mieux sensibiliser par rapport la religion, ils vont mieux s'aimer les uns les autres. La mosquée est un lieu où les gens se rencontrent au minimum 5 fois par jour, cela fera tomber beaucoup de suspensions, beaucoup de méfiance. Et c'est l'objectif que poursuit l'islam. Une grande mosquée comme celle-ci leur permettra de rencontrer beaucoup d'autres musulmans venus d'autres horizons et cela leur permettra de mieux comprendre l'Islam et de suivre la sunna du prophète. Je suis très comblé. Les gens se sont mobilisés pour soutenir le projet. Je suis très satisfait et cela est une preuve que l'islam avance et est en bonne marche pour conquérir de nouveaux horizons. Chez nous, les gens sont musulmans depuis la nuit des temps, mais cela reste à parfaire. A travers cette mosquée, il y a un travail qui sera fait pour qu'ils améliorent leur façon de pratiquer l'islam.

Vos prochains projets pour ce village ?

Mon village compte environs 5000 habitants, mais il n'y a pas un seul CSPS. Je compte en faire un pour mes parents. On a une école primaire qui date de beaucoup d'années et qui sort beaucoup de certifiés mais nous n'avons pas encore un collège, je prie Dieu qu'il me donne les moyens pour réaliser un collège.

Le coût du joyau ?

Généralement quand j'agi sur le sentier d'Allah, je n'aime pas évoquer les montants investis. Je suis de cette nature que quand j'entreprends une œuvre, je mets du sien pour réaliser quelque chose de solide, de résistant. Permettez-moi de garder cette

somme pour moi seul.

Je remercie tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce projet depuis le début de l'œuvre en 2011. Je prie Dieu de les récompenser à la hauteur de leurs efforts. »

Son Excellence l'Ambassadeur d'Arabie Saoudite au Burkina (parrain)



« Je me sens très honoré par cette invitation. J'ai accepté de venir jusqu'ici pour deux raisons. D'abord parce que notre religion l'islam demande qu'on réponde favorable à l'invitation du frère. Ensuite, je viens participer à la première prière du vendredi dans cette nouvelle mosquée car cela est plein de sens et de bienfaits. Je félicite le donateur qui a financé de sa propre poche la construction de cette maison de Dieu. En effet, l'Arabie Saoudite n'a pas apporté d'aide à la construction de cette mosquée ; c'est l'œuvre d'un burkinabè. Je demande à Allah d'accorder sa miséricorde au donateur pour son initiative qui contribue à la promotion de la religion et que Dieu Bénisse cette mosquée et tous ceux-là qui vont en faire usage. Je souhaite que la paix règne au Burkina Faso avec le Président, son excellence, Blaise Compaoré à sa tête. »



Une vue du joyau offert à la population de Kindibo.